

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2007
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et ils sont présentés en dollars canadiens.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« Weston ») et ceux de ses filiales (appelées collectivement la « société ») en tenant compte de la participation sans contrôle. La participation de Weston dans le capital-actions avec droit de vote de ses filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élève à 61,9 % (61,9 % en 2006). Par ailleurs, la société consolide des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de la majorité des droits de vote conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (la « NOC 15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une entité à détenteurs de droits variables soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire s'il détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Exercice

La fin de l'exercice de la société est le 31 décembre. Les activités sont présentées selon un calendrier qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais peut comprendre 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 s'échelonnaient chacun sur 52 semaines.

Constataion des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison de ses produits aux clients et de l'acceptation de ses produits par les clients, après déduction des réductions pour retours, escomptes et remises. Les produits tirés des ventes de Loblaw comprennent les produits tirés des ventes, déduction faite des retours prévus, conclues avec les clients des magasins détenus et exploités par Loblaw et des franchisés indépendants qui font l'objet d'une consolidation par Loblaw aux termes de la NOC-15. En outre, les produits tirés des ventes comprennent les produits tirés des ventes conclues avec les clients des magasins associés et des marchands indépendants et avec des magasins franchisés, à l'exception des magasins constituant des EDDV, ainsi que les frais de gestion que ceux-ci versent. Loblaw constate les produits tirés des ventes au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen pendant l'exercice, sont exercées et que le produit présumé est utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de Weston au cours moyen pendant l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire

Les équivalents de trésorerie consistent essentiellement en placements très liquides dont l'échéance est de 90 jours ou moins. La société a la possibilité et l'intention de compenser les soldes d'encaisse en vue de réduire la dette bancaire inscrite, exception faite des EDDV consolidées par la société. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et ils sont inscrits au cours du marché. Les soldes d'encaisse que la société a la possibilité et l'intention de compenser servent à réduire la dette bancaire inscrite. De plus amples renseignements sont présentés à la note 2.

Avant le 1^{er} janvier 2007, les équivalents de trésorerie étaient inscrits selon le moindre du prix coûtant et du cours du marché.

Placements à court terme

Les placements à court terme se composent essentiellement de bons et d'obligations du Trésor, de titres de créances gouvernementaux, d'effets de commerce et de dépôts bancaires à terme. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente, et ils sont inscrits au cours du marché. De plus amples renseignements sont présentés à la note 2.

Avant le 1^{er} janvier 2007, les placements à court terme étaient inscrits selon le moindre du prix coûtant et du cours du marché.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Créances sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (« la Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provision pour pertes sur créances

La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances aux fiducies indépendantes et n'exerce aucun contrôle sur la gestion ni sur leurs actifs. La Banque PC demeure responsable de certaines responsabilités de gestion et d'administration. Les créances sur cartes de crédit sont sorties du bilan consolidé lorsque la Banque PC cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la NOC-12, « Cessions de créances ». Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiducies et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la vente de ces créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la titrisation, répartie entre les créances vendues et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. La juste valeur est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés tels que les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les droits conservés sont considérés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 2), et ils sont inscrits à leur juste valeur dans le bilan consolidé. Avant le 1^{er} janvier 2007, la valeur comptable des droits conservés était évaluée périodiquement; si une baisse de valeur durable était déterminée, la valeur comptable était ramenée à la juste valeur.

Remises de fournisseurs

La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des ventes, frais de vente et d'administration et des stocks connexes lors de sa constatation dans l'état consolidé des résultats et dans le bilan consolidé. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

Stocks (essentiellement des produits finis)

La société utilise la méthode du prix de détail pour les stocks des magasins de détail qui sont inscrits au moindre du prix coûtant ou de la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale. Les stocks du centre de distribution et les stocks saisonniers de marchandise générale sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, lequel comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments et de 3 à 16 ans dans le cas du matériel et des agencements, et elle s'établit à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel loué aux termes de contrats de location-acquisition est amorti sur la durée de ces contrats.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de

ces actifs. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de mettre hors service ou de transférer des actifs de fabrication de Weston Foods, et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw. En outre, les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation annuel. Aux fins de ce test, les groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au plus bas niveau de regroupement, pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont en grande partie indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des actifs de fabrication de Weston Foods sont regroupés par catégories principales de production, où les flux de trésorerie sont en grande partie dépendants les uns des autres. Les flux de trésorerie nets des magasins de Loblaw sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont en grande partie dépendants les uns des autres. Les marchés primaires sont des régions où un certain nombre de magasins de formats variés sont exploités à proximité les uns des autres. S'il existe des indicateurs de dépréciation, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des catégories principales de production de Weston Foods, ou des magasins dans le cas de Loblaw, est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils fournissent des services. Toute dépréciation dans le réseau de magasins de Loblaw approvisionné par un centre de distribution entraîne une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston Foods ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. En outre, la valeur comptable des immobilisations est évaluée lorsque des événements ou des circonstances différentes indiquent que la valeur comptable des immobilisations ne sera peut-être pas recouvrable. Pour Loblaw, ces événements ou circonstances différentes comprennent l'engagement à fermer un magasin ou un centre de distribution, à déplacer ou à convertir un magasin là où la valeur comptable de ses immobilisations est supérieure aux flux de trésorerie futurs non actualisés.

Charges reportées

Les charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants, jusqu'à un maximum de 15 ans.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition d'une unité d'exploitation ne sont pas amortis mais ils sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, les écarts d'acquisition sont considérés comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi des écarts d'acquisition devra être effectué. Une charge au titre des écarts d'acquisition sera constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable des écarts d'acquisition excède leur juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur des unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré de l'industrie. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an. Toute dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur de l'actif incorporel dont la durée de vie est indéfinie à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel excède sa valeur comptable, l'actif incorporel est considéré comme n'ayant subi aucune dépréciation. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la dépréciation correspond à la différence entre la juste valeur et la valeur comptable. En outre, la valeur comptable des actifs incorporels diminuera dans le bilan consolidé, et une charge hors trésorerie au titre de la dépréciation sera inscrite.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et noms commerciaux au moyen de la « méthode de l'exemption des redevances », méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. En vue de déterminer la juste valeur de ses marques, la direction doit poser des hypothèses à long terme concernant les ventes futures prévues, les taux de croissance finaux, les taux de redevance et les taux d'actualisation. Les ventes futures prévues sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de Weston, tandis que les taux d'actualisation sont fondés sur le coût des capitaux propres de l'industrie, après impôts. Ces estimations et hypothèses peuvent changer au fil du temps en raison de la concurrence et des conditions du marché incertaines, ou de changements apportés aux stratégies de la société. Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, qui varie de 5 à 30 ans.

Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation. Des renseignements supplémentaires sur les résultats des tests de dépréciation annuels des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie sont présentés à la note 3.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Conversion des devises

Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu ». S'il y a une réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du cumul des autres éléments du résultat étendu est constaté dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pondéré de l'exercice.

Autres, y compris les établissements étrangers de Loblaw

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les gains et les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont constatés dans le bénéfice d'exploitation, exception faite des swaps sur devises ainsi que des équivalents de trésorerie disponibles à la vente et des placements à court terme libellés en dollars américains. Ceux-ci sont désignés comme couverture de flux de trésorerie et sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, puis reclassés dans le bénéfice net une fois réalisés. Avant le 1^{er} janvier 2007, l'ensemble des gains et des pertes de change découlant de la conversion des actifs et des passifs libellés en devises étaient constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pondéré de l'exercice.

Instruments dérivés

La société a recours à des instruments dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt et de swaps et de contrats à terme sur capitaux propres pour gérer les risques actuels et futurs liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw. La société utilise des instruments dérivés financiers et non financiers sous forme de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats à terme afin de gérer les risques actuels et futurs liés aux fluctuations du prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, tous les instruments dérivés financiers sont inscrits aux bilans consolidés à leur juste valeur dans les bilans consolidés, conformément au chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* (le « chapitre 3855 »). Les instruments dérivés non financiers sont également inscrits aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exemptés de ce traitement en fonction des exigences prévues en matière d'achat, de vente ou d'usage. Les instruments dérivés intégrés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. La juste valeur repose sur le cours dans les marchés actifs, le cas échéant; en l'absence d'un cours du marché, la juste valeur est estimée à partir de méthodes d'évaluation, principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont comptabilisés dans les actifs et les passifs à court terme ou à long terme, selon leur durée jusqu'à l'échéance. Tout changement de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisé dans le bénéfice net, sauf si la comptabilité de couverture des flux de trésorerie s'applique.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment : des swaps sur devises et des swaps de taux d'intérêt de Loblaw utilisés comme couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme libellés en dollars américains; et les contrats à terme sur marchandises utilisés comme couverture de flux de trésorerie à l'égard d'achats anticipés futurs de marchandises. La société évalue l'efficacité de chaque instrument dérivé en déterminant s'il permet de compenser les fluctuations des flux de trésorerie des éléments couverts. Lorsque la société ne s'attend plus à ce qu'un instrument dérivé soit efficace, elle met fin à la comptabilité de couverture. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est alors incluse dans le bénéfice net de l'exercice en cours.

Avant le 1^{er} janvier 2007, tous les instruments financiers étaient inscrits aux bilans consolidés à leur juste valeur, exception faite des swaps de taux d'intérêt de Loblaw, lesquels étaient considérés comme une composante d'une relation de couverture des flux de trésorerie. Ces swaps de taux d'intérêt n'étaient pas comptabilisés dans les bilans consolidés comparatifs. Certains instruments dérivés non financiers et instruments dérivés intégrés n'étaient pas non plus comptabilisés dans les bilans consolidés comparatifs.

Débitures échangeables

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les débitures échangeables à 3 % de Weston (les « débitures ») sont recalculées à la fin de l'exercice en fonction du cours des actions sous-jacentes et de tout changement de valeur inscrit au bénéfice d'exploitation. Ces débitures, qui étaient auparavant classées comme couverture de la cession anticipée du placement dans Papier Domtar (Canada) inc., ne sont plus admissibles au titre de la comptabilité de couverture en raison de l'application du chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA, Couvertures* (le « chapitre 3865 ») (se reporter à la note 2). Avant le 1^{er} janvier 2007, la comptabilité de couverture s'appliquait et les fluctuations de la juste valeur étaient reportées dans les bilans consolidés.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient être recouverts ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification entre en vigueur ou est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est constatée au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, notamment des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont généralement des régimes sans capitalisation essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes de la société, y compris les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les prestations d'invalidité de longue durée, sont établis d'après les évaluations actuarielles. Ces évaluations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des estimations les plus probables de la direction quant au taux d'actualisation, au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux de croissance prévue des coûts des soins de santé, au taux de croissance de la rémunération, à l'âge de la retraite, au taux de licenciement et au taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure. Les actifs des régimes sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fonction des taux d'intérêt du marché en vigueur à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de société cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. L'excédent du gain ou de la perte actuariel net non amorti sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice, si ce montant est supérieur, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite. Le gain ou la perte actuariel net non amorti au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des prestations d'invalidité de longue durée sont amortis sur des périodes d'au plus trois ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées varie de 6 à 17 ans, et la moyenne pondérée est de 12 ans. La durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 6 à 22 ans, et la moyenne pondérée est de 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations versées à la caisse de retraite, et est comptabilisé dans les postes « Autres éléments d'actif » ou « Autres éléments de passif ».

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises

Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations deviennent exigibles.

Régimes d'options sur actions et droits à la plus-value d'actions

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération inhérent aux attributions d'options sur actions consenties aux salariés, lesquelles seront réglées par l'émission d'actions ordinaires. Le coût de rémunération correspond à la juste valeur des options sur actions à la date de l'attribution déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation des options, et il est constaté dans le bénéfice d'exploitation sur le délai d'acquisition des droits. À l'exercice de ce type d'options sur actions, la contrepartie versée par les salariés et la juste valeur connexe comptabilisée sont créditées au capital-actions ordinaire. Chaque option sur actions qui a été attribuée avant 2003, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, sera comptabilisée comme une opération sur capitaux propres et aucun coût de rémunération ne sera constaté. La contrepartie versée par les salariés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

À l'aide de la méthode de la valeur intrinsèque, la société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif inhérent aux attributions d'options sur actions aux salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié, et aux attributions de droits à la plus-value d'actions aux salariés, qui prévoient le règlement en espèces. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation, d'un exercice sur l'autre, du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation sur le délai d'acquisition des droits.

Régime d'unités d'actions restreintes

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Weston ou de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la fin de la période de performance. L'incidence cumulative des variations du cours est constatée dans le bénéfice d'exploitation dans la période au cours de laquelle les variations se produisent.

Régime d'unités d'actions différées

Les membres du Conseil d'administration de Weston et de Loblaw, qui n'appartiennent pas à la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels ou jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. L'obligation au titre des unités d'actions différées est constatée selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération se rapportant aux unités d'actions différées correspond à l'excédent du cours de l'action ordinaire sur la valeur initiale de l'unité d'action différée. La variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération se rapportant aux unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés

Weston et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention de leurs salariés, lequel permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. Weston et Loblaw versent au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié à son régime respectif, cotisation qui est comptabilisée comme un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation dès qu'elle est versée.

Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles relatives à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition, aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, aux impôts sur le bénéfice, à la taxe sur les produits et services (« TPS »), aux taxes de vente provinciales (« TVP »), aux avantages sociaux futurs et à la dépréciation des immobilisations, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines, et tout changement dans ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Normes comptables futures

Capital et instruments financiers – informations à fournir et présentation

En décembre 2006, l'ICCA a publié les trois nouvelles normes comptables suivantes : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » (le « chapitre 1535 »), le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » (le « chapitre 3862 »), et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » (le « chapitre 3863 »).

Le chapitre 1535 établit des directives à l'égard de la présentation de l'information concernant le capital d'une société ainsi qu'à l'égard de la façon dont il est géré. Une société est tenue de présenter davantage de renseignements concernant les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital; les données quantitatives sur ce qu'elle considère comme du capital; et le respect ou le non-respect des exigences liées au capital, et les conséquences du non-respect, le cas échéant.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». En vertu du chapitre 3862, les sociétés doivent fournir davantage de renseignements sur les risques associés aux instruments financiers (par exemple, le risque de crédit, le risque d'illiquidité et les risques du marché), ainsi que sur la façon dont ces risques sont cernés, surveillés et gérés. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers, et il fournit des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, aux postes « passif » et « capitaux propres ».

Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007; par conséquent, la société les adoptera au premier trimestre de 2008.

Stocks

En juin 2007, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3031, « Stocks », qui remplacera le chapitre 3030 actuel portant le même nom. Conformément à la nouvelle norme, les stocks doivent être évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. En outre, les charges devant être incluses dans le coût des stocks y sont précisées. Les charges telles que les coûts de stockage et les frais généraux et administratifs qui ne contribuent pas à amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent sont expressément exclues du coût des stocks et doivent être passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la valeur des stocks augmente, il est maintenant obligatoire d'effectuer une reprise des réductions de valeur antérieures à la valeur de réalisation nette. Les stocks devraient être évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti ou la méthode du coût moyen pondéré. Les méthodes servant à calculer le coût des stocks, comme la méthode de l'inventaire au prix de détail, peuvent être utilisées si elles conviennent lorsque les résultats se rapprochent des coûts. La nouvelle norme prévoit également la présentation d'informations supplémentaires, y compris les conventions comptables servant à évaluer les stocks, la valeur comptable des stocks, les montants comptabilisés au titre des charges au cours de la période, les réductions de valeur et le montant de toute reprise des réductions de valeur à titre de réduction des charges.

Cette norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 et la société l'appliquera dès le premier trimestre de 2008 au solde d'ouverture des stocks de la période avec ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle applicable, à l'égard de l'écart d'évaluation du solde d'ouverture sans retraitement des périodes antérieures. Loblaw prévoit comptabiliser au bilan consolidé, au moment de la mise en œuvre de cette norme, une baisse de son solde d'ouverture inférieure à 4 % de la valeur de ses stocks qui résultera en une diminution correspondante du solde d'ouverture des bénéfices non répartis inférieure à 31 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle applicable. L'ajustement des stocks et des bénéfices non répartis de Weston Foods ne devrait pas avoir une incidence importante sur le bilan consolidé.

En plus des changements relatifs aux coûts des stocks, la société examine actuellement les exigences supplémentaires en matière de présentation de l'information et des données à fournir, lesquelles devront être respectées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En novembre 2007, l'ICCA a publié les modifications apportées au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et la note d'orientation concernant la comptabilité 11, « Entreprises en phase de démarrage ». De plus, elle a ajouté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » (le « chapitre 3064 »), en vue de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels »; elle a supprimé le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement »; et elle a modifié l'abrégé 27 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Produits et charges au cours de la période de préexploitation », de sorte qu'il ne s'applique pas aux entités ayant adopté le chapitre 3064. Ces modifications établissent des directives quant à la comptabilisation des actifs incorporels générés à l'interne, y compris les actifs découlant des activités de recherche et développement. Elles permettent le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, qu'ils soient acquis séparément ou générés à l'interne. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008; par conséquent, la société les adoptera au cours du premier trimestre de 2009 de façon rétroactive, avec retraitement des périodes comparatives pour l'exercice à l'étude et les exercices antérieurs. L'incidence de ces modifications sur les états financiers de la société fait actuellement l'objet d'une évaluation.

Normes internationales d'information financière (NIIF)

Le Conseil des normes comptables du Canada obligera l'ensemble des sociétés ouvertes à utiliser les NIIF pour les états financiers annuels et intermédiaires portant sur les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Les sociétés devront fournir de l'information comparative établie selon les NIIF pour l'exercice précédent. La transition des PCGR du Canada aux NIIF devra être réalisée par la société au premier trimestre de 2011, au moment où elle préparera l'information financière actuelle et comparative au moyen des NIIF. La société s'attend à ce que l'adoption des NIIF ait une incidence sur la communication de l'information financière, les processus administratifs et les systèmes d'information. La société évaluera l'incidence de l'adoption des NIIF et continuera d'investir dans la formation et les ressources tout au long de la période de transition en vue d'effectuer les changements nécessaires dans les délais prescrits.

Information correspondante

Certaines informations de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2. MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Normes comptables mises en œuvre en 2007

Le 1^{er} janvier 2007, la société a mis en œuvre les normes exposées dans les chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 »), le chapitre 3865, « Couvertures », le chapitre 1530, « Résultat étendu », le chapitre 3251, « Capitaux propres » et le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes ont été appliquées sans retraitement des chiffres correspondants des exercices antérieurs si ce n'est pour reclasser, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, les pertes de change non réalisées subies sur des investissements nets dans des établissements étrangers autonomes. Tous les autres ajustements de transition liés à la mise en œuvre de ces normes sont constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3855 fournit des indications sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments dérivés non financiers. Tous les instruments financiers doivent être classés dans une catégorie définie, notamment, les actifs financiers ou les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente ou les autres passifs financiers. La norme prévoit que la société doit comptabiliser les instruments financiers faisant partie du champ d'application, y compris les instruments dérivés, dans le bilan et les évaluer à la juste valeur, à l'exception des prêts et créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'autres passifs financiers qui doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultat net dans l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris ceux ayant trait aux variations des taux de change sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation, moment où le gain ou la perte non réalisés doivent être inclus dans le résultat net. Les coûts de transaction autres que ceux liés aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, qui sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3855 permet à la direction de choisir d'évaluer des instruments financiers, qui autrement ne seraient pas comptabilisés à leur juste valeur, comme s'ils étaient des instruments détenus à des fins de transaction, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le bénéfice net, pourvu que certains critères soient respectés. Les instruments financiers doivent avoir été désignés lors de la mise en œuvre de la norme ou au moment de l'acquisition de nouveaux instruments financiers, et la désignation est irrévocable.

La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés lorsqu'ils existent sur des marchés actifs, sinon la juste valeur peut être estimée à l'aide de différentes méthodes d'évaluation, principalement l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, la société a procédé aux classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie et placements à court terme de Loblaw libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, qui sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente.
- Les débiteurs et autres créances sont classés comme des prêts et créances.
- Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant disponibles à la vente, à l'exception du placement de Weston dans les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc., qui a été désigné comme étant détenu à des fins de transaction.
- La dette bancaire, les effets de commerce, les créditeurs et certaines charges à payer, les emprunts bancaires à court terme, la dette à long terme, et les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont classés comme d'autres passifs financiers.
- Les débetures de Weston, qui peuvent être échangées contre des actions ordinaires de Domtar Corporation, sont évaluées à chaque date de bilan en fonction du cours des actions sous-jacentes. Avant la mise en œuvre du chapitre 3855, elles étaient comptabilisées comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture, et les variations de la juste valeur étaient reportées dans le bilan consolidé. Comme les débetures ne répondent plus aux conditions de la comptabilité de couverture prévues dans les nouvelles normes, les gains et les pertes découlant de la nouvelle évaluation sont constatés dans le bénéfice d'exploitation.

La société n'a classé aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Les classements ci-dessus ont eu les incidences suivantes attribuables à la réévaluation :

- La réévaluation à la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente s'est traduite par une augmentation des autres actifs de 9 \$, et une diminution correspondante du cumul des autres éléments du résultat étendu de 4 \$ après impôts et participation sans contrôle.
- Le classement de certains équivalents de trésorerie et placements à court terme de Loblaw libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie et classés comme des actifs financiers disponibles à la vente, a donné lieu au reclassement, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, du gain net non réalisé précédemment imputé aux bénéfices non répartis de 9 \$ après impôts et participation sans contrôle.

- Le placement dans les actions ordinaires de Domtar inc. (« Domtar », détenu par la société avant l'opération du 7 mars 2007 relative à Domtar inc. et dont une description plus détaillée est présentée à la note 18) et les droits conservés par la Banque PC dans les créances titrisées ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et se sont traduits par une diminution des autres actifs de 9 \$ et une diminution correspondante des bénéfices non répartis de 8 \$ après impôts et participation sans contrôle.
- La réévaluation au coût après amortissement des actifs financiers classés comme prêts et créances et des passifs financiers classés comme autres passifs a donné lieu à un écart négligeable, sauf dans le cas des débetures. En vertu du traitement comptable décrit ci-dessus, l'ajustement de transition s'est traduit par une diminution de 11 \$ de la dette à long terme et par une augmentation correspondante du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 7 \$ après impôts.

Les instruments dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient pas visés par le traitement réservé aux instruments dérivés en raison de besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou de consommation. Toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le résultat net, à moins que la comptabilité de couverture ne s'applique. Si tel est le cas, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu pour la partie efficace de la couverture de flux de trésorerie. La réévaluation par Loblaw d'un instrument dérivé non financier à la juste valeur a donné lieu à la constatation d'une augmentation des autres actifs de 7 \$ et à une augmentation du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de 3 \$ après impôts et participation sans contrôle. La norme prévoit qu'un instrument dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et évalué à la juste valeur s'il satisfait certaines conditions. En vertu d'un choix prévu dans la norme, la société a opté pour le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour l'application du traitement comptable réservé aux instruments dérivés incorporés. L'incidence de ce changement de traitement comptable réservé aux instruments dérivés incorporés a été négligeable.

Le chapitre 3855 exige aussi que les obligations prises en charge à l'émission d'une garantie qui répond à la définition d'une garantie énoncée dans la Note d'orientation concernant la comptabilité 14, « Informations à fournir sur les garanties », soient constatées à la juste valeur lors de la constitution de la garantie. Aucune réévaluation subséquente à la juste valeur n'est requise à moins que la garantie financière soit considérée comme un instrument dérivé. Un passif de 7 \$ relatif à la juste valeur d'une lettre de crédit de soutien fournie par une importante banque à charte canadienne en faveur d'une fiducie de financement indépendante qui consent des prêts aux franchisés indépendants de Loblaw, a donc été comptabilisé, ce qui a donné lieu à une diminution correspondante de 4 \$ des bénéfices non répartis après impôts et participation sans contrôle.

Le chapitre 3865 remplace la Note d'orientation en comptabilité 13, « Relations de couverture ». Les exigences relatives à l'identification, la désignation, la documentation et l'appréciation de l'efficacité des relations de couverture n'ont pratiquement pas changé. Le chapitre 3865 porte sur le traitement comptable des relations de couverture admissibles et les informations à fournir à leur sujet ainsi que sur la comptabilisation à la juste valeur de tous les instruments dérivés constituant une relation de couverture.

La mise en œuvre de ces recommandations relatives aux couvertures de flux de trésorerie a donné lieu à une augmentation des autres actifs de 17 \$ et à une augmentation des autres passifs de 34 \$ pour tenir compte de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de Loblaw qui n'étaient pas inscrits au bilan consolidé auparavant, ainsi qu'à une diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu de 6 \$ après impôts et participation sans contrôle. Elle a aussi entraîné la constatation d'une diminution de 9 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis après impôts et participation sans contrôle, découlant de la composante des swaps de taux d'intérêt hors cote de Loblaw servant au financement. Une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 9 \$ après impôts et participation sans contrôle, a été constatée pour tenir compte des gains et des pertes non réalisés sur la partie efficace des swaps de devises de Loblaw constatés auparavant dans les bénéfices non répartis. Une perte de 1 \$ après impôts, représentant la partie efficace des couvertures de prix des marchandises de la société, a été reclassée des créditeurs et charges à payer au cumul des autres éléments du résultat étendu. Au moment de la transition, la perte reportée de 125 \$ relative au contrat de vente à terme de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, comprise dans les autres actifs, a été reclassée dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis et s'est traduite par une diminution de 89 \$ après impôts. La partie inefficace des gains ou des pertes sur les instruments dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture était négligeable.

Le chapitre 1530, « Résultat étendu » présente un état du résultat étendu, qui comprend le résultat net et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu reflètent les variations des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires et comprennent les gains et pertes de change non réalisés sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente et la variation de la juste valeur de la partie efficace des instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie. La société a inclus dans les états financiers consolidés un nouvel état consolidé du résultat étendu pour tenir compte de la variation de ces éléments, tandis que les variations cumulatives des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel poste est présenté au bilan consolidé comme une nouvelle catégorie des capitaux propres. Pour de plus amples renseignements sur le solde du cumul des autres éléments du résultat étendu, prière de se reporter à la note 22. La mise en œuvre des nouvelles normes a donné lieu au reclassement dans le cumul des autres éléments du résultat étendu d'un montant de 503 \$ inscrit auparavant dans l'écart de conversion cumulé. Ce reclassement a été appliqué de façon rétroactive avec retraitement des chiffres correspondants de l'exercice précédent, conformément aux dispositions transitoires des nouvelles normes.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le chapitre 3251, « Capitaux propres », qui remplace le chapitre 3250, « Surplus », établit des normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée et impose à la société l'obligation de présenter séparément les composantes des capitaux propres et chacune des variations des capitaux propres attribuables aux éléments suivants i) le résultat net; ii) les autres éléments du résultat étendu; iii) les autres variations des bénéfices non répartis; iv) les variations du surplus d'apport; v) les variations du capital-actions; et vi) les variations des réserves. Un nouvel état consolidé de la variation des capitaux propres est inclus dans les présents états financiers consolidés.

Le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », qui remplace le chapitre 3860, du même titre, établit des normes pour la présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des ajustements de transition inscrits aux comptes du bilan lors de la mise en œuvre de ces normes :

	Solde établi au 31 déc. 2006	Ajustements de transition	Solde d'ouverture au 1 ^{er} janv. 2007
Autres actifs	1 459 \$	(101) \$	1 358 \$
Créditeurs et charges à payer	3 176 \$	1 \$	3 177 \$
Dette à long terme	5 918 \$	(11) \$	5 907 \$
Impôts futurs	366 \$	(41) \$	325 \$
Autres passifs	688 \$	41 \$	729 \$
Bénéfices non répartis	4 506 \$	(100) \$	4 406 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(503) \$	9 \$	(494) \$

	Bénéfices non répartis		Cumul des autres éléments du résultat étendu	
	Brut	Après impôts et participation sans contrôle	Brut	Après impôts et participation sans contrôle
Classement des actifs financiers comme disponibles à la vente	(14) \$	(9) \$	23 \$	13 \$
Classement des actifs financiers comme détenus à des fins de transaction	(9)	(8)		
Débiteures échangeables	11	7		
Instruments dérivés non financiers	7	3		
Garanties	(7)	(4)		
Couvertures de flux de trésorerie	(9)		(9)	(4)
Contrepassation de la perte reportée relative au contrat de vente à terme de Weston	(125)	(89)		
	(146) \$	(100) \$	14 \$	9 \$

Normes comptables mises en œuvre en 2006

Le 1^{er} janvier 2006, la société a mis en œuvre l'Abrégé des délibérations CPN-156 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)* (le « CPN-156 »), publié par l'ICCA en septembre 2005. Le CPN-156 traite de la contrepartie en espèces, y compris les avantages promotionnels consentis par un fournisseur à un client. Cette contrepartie est présumée représenter une réduction du prix de vente des produits du fournisseur et, par conséquent, doit être classée comme une réduction du chiffre d'affaires dans l'état des résultats du fournisseur.

3. ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2007			2006		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 121 \$	934 \$	2 055 \$	1 159 \$	1 727 \$	2 886 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice		8	8		7	7
Répartition du prix d'achat ajusté ¹⁾	(67)		(67)	(42)		(42)
Dépréciation des écarts d'acquisition					(800)	(800)
Autres		4	4			
Incidence de la conversion en devises	(167)		(167)	4		4
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	887	946	1 833	1 121	934	2 055
Marques de commerce et noms commerciaux ²⁾	394		394	466		466
Autres actifs incorporels	13		13	15		15
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 294 \$	946 \$	2 240 \$	1 602 \$	934 \$	2 536 \$

- 1) La répartition du prix d'achat ajusté de Loblaw en 2007 a trait à la contrepassation de certaines provisions pour moins-value inscrites dans le cadre du calcul du prix d'achat de Bestfoods Baking. La répartition du prix d'achat ajusté de Weston Foods en 2006 a trait surtout à la contrepassation des charges à payer (après impôts) à l'égard du calcul du prix d'achat de Bestfoods Baking.
- 2) Le solde à la fin de l'exercice 2007 tient compte de l'incidence négative de la conversion des devises de 71 \$ (incidence positive de 2 \$ en 2006) et d'un amortissement de 1 \$ (1 \$ en 2006).

Les actifs incorporels de Weston Foods se composent principalement de marques de commerce et de noms commerciaux, dont des actifs d'une valeur de 380 \$ (451 \$ en 2006) ont une durée de vie utile indéfinie et, par conséquent, ne sont pas amortis. Les autres marques de commerce et noms commerciaux et les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, allant de 5 à 30 ans.

Au cours du quatrième trimestre de 2007, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et a déterminé que la valeur comptable des écarts d'acquisition de Weston Foods n'avait pas subi de dépréciation.

En 2006, il a été déterminé, par suite du test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition, que la valeur comptable de l'écart d'acquisition établi dans le cadre de l'acquisition de Provigo inc. en 1998 excédait sa juste valeur. Ainsi, en 2006, Loblaw a inscrit dans son bénéfice d'exploitation une charge hors trésorerie de 800 \$ au titre de la dépréciation. Il a été déterminé que la juste valeur des écarts d'acquisition était inférieure à leur valeur comptable, en raison d'une diminution des multiplicateurs de marché, tant ceux de l'industrie que de Loblaw, et d'une réduction de la juste valeur telle qu'elle a été déterminée par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en tenant compte à la fois des hypothèses actuelles de Loblaw et de celles du marché qui, combinées, ont donné lieu à une dépréciation des écarts d'acquisition. Au cours du deuxième trimestre de 2007, Loblaw a conclu ses travaux et a établi de façon définitive la charge hors trésorerie au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition de 800 \$ qui avait été inscrite en 2006.

Au cours du quatrième trimestre de 2007 et de 2006, la société a procédé aux tests de dépréciation annuels des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et a déterminé que la valeur comptable des actifs incorporels de Weston Foods dont la durée de vie est indéfinie n'avait pas subi de dépréciation.

Les écarts d'acquisition acquis en 2007 comprennent un montant de 8 \$ (7 \$ en 2006) se rapportant à l'acquisition de magasins franchisés par Loblaw (se reporter à la note 7). Le bilan consolidé à la fin de l'exercice 2007 comprend des écarts d'acquisition liés aux franchisés indépendants qui ont été consolidés par la société conformément aux exigences de la NOC-15.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

4. CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES CHARGES

Sommaire des charges de restructuration et autres charges :

	2007			2006		
	Weston Foods	Loblaw	Total	Weston Foods	Loblaw	Total
Dépréciation d'immobilisations				4 \$	25 \$	29 \$
Amortissement accéléré	6 \$		6 \$	15	2	17
(Gain) perte sur la vente d'immobilisations	(14)		(14)	1		1
Prestations de cessation d'emploi	6	145 \$	151	9	13	22
Coûts de fermeture des installations et autres coûts de sortie	7	77	84	17	4	21
Charges de restructuration et autres charges	5 \$	222 \$	227 \$	46 \$	44 \$	90 \$

Weston Foods

La direction de Weston Foods poursuit ses mesures de réduction des coûts afin d'assurer une structure d'exploitation économique. Certaines de ces mesures sont en cours, terminées ou sur le point d'être terminées. Chaque mesure sera entreprise au fur et à mesure que les plans seront menés à bien et approuvés.

Restructuration des actifs de fabrication

En 2007, Weston Foods a approuvé et mené à terme un plan visant le transfert de la production liée à deux chaînes de fabrication de certains muffins anglais de marque privée aux États-Unis à des producteurs tiers ou à d'autres installations de fabrication de Weston Foods. Par suite de cette décision, Weston Foods a constaté un amortissement accéléré de 2 \$ en 2007.

En 2007, Weston Foods a approuvé et mené à terme un plan visant l'abandon de certaines chaînes de production de pains et de petits pains dans le sud-est des États-Unis. Toute la production liée à ces gammes de produits sera transférée à des tiers ou à d'autres installations de fabrication de Weston Foods. Par suite de cette décision, Weston Foods a constaté un amortissement accéléré de 4 \$ et une charge de 1 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie connexes en 2007.

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration visant à rationaliser son installation de pâtisseries fraîches de Bay Shore, dans l'État de New York. Ce plan prévoit le transfert de la production de gros gâteaux et de biscuits à des installations existantes de Weston Foods. Une fois le processus de rationalisation achevé, l'emplacement de Bay Shore deviendra une installation dédiée principalement à la production de viennoiseries et de tartes. Cette restructuration devrait être terminée d'ici le troisième trimestre de 2008. Par suite de cette restructuration, Weston Foods a constaté, en 2006, une charge totale de dépréciation d'immobilisations de 4 \$ et une charge totale de 5 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie.

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la fermeture d'une usine de bagels congelés au Nebraska, opération qui a été menée à terme au cours du même exercice. Du fait de cette restructuration, Weston Foods a constaté, en 2006, une charge totale de 5 \$ au titre de l'amortissement accéléré et de 2 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie. En 2007, Weston Foods a finalisé la vente de cette installation pour un produit de 1 \$ et a constaté une perte à la vente d'immobilisations de 1 \$.

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la fermeture d'une usine de production de cornets de crème glacée à Los Angeles, en Californie, et le transfert de la production à des installations existantes de Weston Foods. Cette restructuration s'est achevée au premier trimestre de 2007. Par suite de cette restructuration, Weston Foods avait constaté, en 2006, un amortissement accéléré totalisant 3 \$ et une charge totale de 2 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie. En 2007, Weston Foods a finalisé la vente de cette installation pour un produit de 11 \$ et a constaté un gain à la vente d'immobilisations de 9 \$.

En 2006, Weston Foods a approuvé et mené à terme un plan visant la fermeture d'une usine de fabrication de produits de boulangerie frais située au Québec. En 2006, Weston Foods a constaté un amortissement accéléré de 1 \$ et une charge de 1 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie.

En 2005, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration des activités de production de biscuits aux États-Unis. Ce plan comprenait la fermeture, pour la fin de 2006, de deux installations de production de biscuits à Elizabeth, au New Jersey et à Richmond, en Virginie, dont la plus grande partie de la production a été déplacée dans une nouvelle installation en Virginie et dans une installation de Weston Foods déjà en exploitation dans le Dakota du Sud. La vente de ces deux installations a été conclue en 2005. Toutes les activités de production avaient cessé aux installations d'Elizabeth et de Richmond à la fin de 2006. En 2007, Weston Foods a quitté l'installation d'Elizabeth conformément aux conditions du contrat de cession-bail et a ainsi comptabilisé le gain de 6 \$ réalisé à la vente d'immobilisations et qui avait été reporté antérieurement. De plus, en 2007, Weston Foods a constaté une charge nulle (6 \$ en 2006) au titre de l'amortissement accéléré et une charge de 2 \$ (10 \$ en 2006) au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie. À la fin de 2007, des charges cumulatives totalisant 21 \$ au titre de l'amortissement accéléré et 40 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie ont été constatées relativement à ce plan de restructuration, qui est désormais achevé.

Restructuration du réseau de distribution

En 2007, Weston Foods a approuvé des plans de restructuration de ses activités de distribution de produits de boulangerie congelés en Ontario et du réseau de distribution de produits laitiers et a poursuivi son plan de restructuration de ses activités de distribution de produits de boulangerie frais au Québec. Ces plans comprennent la fermeture ou la consolidation de certains entrepôts, l'impartition de certaines activités d'entreposage et de distribution auprès de tiers fournisseurs de service d'entreposage et la restructuration de certains itinéraires. Ces plans ont amené Weston Foods à constater une charge de 3 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie en 2007. Weston Foods s'attend à comptabiliser une charge supplémentaire de 1 \$ liée à d'autres coûts de sortie en 2008, exercice au cours duquel ces plans devraient en grande partie être finalisés.

En 2007, Weston Foods a approuvé un plan de restructuration prévoyant la cessation de certaines activités de distribution et de transport du Midwest américain et leur transfert à de tiers fournisseurs logistiques, plan qui devrait être finalisé d'ici la fin du deuxième trimestre de 2008. Weston Foods a ainsi constaté une charge de 2 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi en 2007.

En 2006, Weston Foods a approuvé un plan visant la restructuration d'une partie de son réseau de distribution au Québec. En 2007, Weston Foods a constaté une charge de 2 \$ (6 \$ en 2006) au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie relativement à ce plan, qui devrait en grande partie être finalisé en 2008.

Restructuration de fonctions administratives et consolidation de bureaux

En 2007, Weston Foods a approuvé des plans pour consolider, déplacer et restructurer certaines activités de ventes et fonctions administratives aux États-Unis. Ces plans devraient en grande partie avoir été finalisés d'ici la fin du deuxième trimestre de 2008. Par suite de cette décision, Weston Foods a constaté, en 2007, une charge de 3 \$ au titre des prestations de cessation d'emploi et d'autres coûts de sortie; la société ne prévoit pas de nouvelles charges de restructuration et autres charges.

Réalisation de plans des exercices précédents

En 2006, Weston Foods a constaté une perte sur la vente d'immobilisations de 1 \$ relativement à un plan de restructuration approuvé avant 2006.

En 2007, environ 23 \$ (33 \$ en 2006) ont été versés en prestations de cessation d'emploi et autres coûts de sortie relativement à toutes les activités de restructuration de Weston Foods. À la fin de l'exercice 2007, les charges à payer relativement à toutes ces activités de restructuration s'établissaient à 9 \$ (19 \$ en 2006).

Loblaw

Projet simplifier

Au cours de 2007, Loblaw a approuvé et annoncé la restructuration des activités de commercialisation et d'exploitation en magasin afin de rationaliser ces fonctions, et ce, conformément au Projet simplifier. En 2007, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 197 \$ liés à ce plan, dont une tranche de 139 \$ a trait aux prestations de cessation d'emploi, lesquels comprennent des indemnités de départ, des coûts supplémentaires découlant des régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés et des coûts de rétention, et d'autres coûts de 58 \$, principalement liés à la consultation. Les coûts de restructuration totaux, en vertu de ce projet, sont constitués essentiellement des indemnités de départ et devraient être d'environ 200 \$, dont le reste des coûts sera passé en charges en 2008.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Activités en magasin

En 2007, Loblaw a terminé la restructuration de ses activités en magasins précédemment annoncée. Le total des coûts de restructuration afférents à ces plans était de 51 \$ comparativement à l'estimation initiale de 54 \$. Des coûts totaux de 51 \$, environ 8 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprenaient des indemnités de départ découlant de la cessation d'emploi de salariés, 25 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 18 \$ sont liés à la fermeture d'installations et à d'autres coûts, y compris les obligations locatives. En 2007, Loblaw a constaté une tranche de 16 \$ (35 \$ en 2006) de ces coûts de restructuration attribuable à la fermeture d'installations et à d'autres coûts, y compris les obligations locatives. Les composantes du plan de restructuration des activités en magasins sont présentées ci-après.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins au Québec, Loblaw a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture de 19 magasins au rendement insatisfaisant, principalement des magasins de la bannière *Provigo*. En 2007, Loblaw a conclu que 16 magasins, 3 de moins que prévu initialement, fermeraient conformément à ce plan. La fermeture de ces 16 magasins a été finalisée en 2007. Le total des coûts de restructuration relatifs à ce plan a été de 37 \$, comparativement aux 40 \$ initialement estimés, dont une tranche de 9 \$ (28 \$ en 2006) a été constatée en 2007.

À l'issue de son analyse de l'incidence sur le réseau des magasins cash & carry et des clubs-entrepôts de la baisse des ventes de produits du tabac résultant de la décision d'un important fournisseur de tabac de vendre la marchandise directement à certains clients de Loblaw, celle-ci a approuvé et annoncé un plan, en 2006, visant la fermeture des 24 clubs-entrepôts les plus touchés par cette décision. Le total des coûts de restructuration sous cette mesure a été de 12 \$ comparativement aux 10 \$ initialement prévus, dont une tranche de 6 \$ (6 \$ en 2006) a été constatée en 2007.

Dans le cadre d'une analyse des activités en magasins dans la région de l'Atlantique, Loblaw a approuvé et annoncé en 2006 un plan visant la fermeture de 8 magasins dans cette région. Le total des coûts de restructuration sous cette mesure a été de 2 \$ comparativement aux 4 \$ initialement prévus, dont une tranche de 1 \$ (1 \$ en 2006) a été constatée en 2007.

Réseau d'approvisionnement

En 2005, Loblaw a approuvé un vaste plan de restructuration de son réseau d'approvisionnement à l'échelle nationale. La restructuration devrait être terminée d'ici le premier trimestre de 2009 et le total des coûts y afférents est évalué à environ 90 \$. De cette somme, environ 57 \$ ont trait aux prestations de cessation d'emploi, qui comprennent des prestations de départ et des coûts supplémentaires découlant de régimes de retraite liés à la cessation d'emploi de salariés, 13 \$ sont imputables à la dépréciation d'immobilisations et à l'amortissement accéléré des actifs inhérents à la restructuration et 20 \$ sont consacrés à la fermeture des installations et d'autres coûts directement attribuables au plan de restructuration. En 2007, Loblaw a comptabilisé des coûts de restructuration de 9 \$ (8 \$ en 2006) conformément à ce plan, coûts qui sont constitués de prestations de cessation d'emploi résultant de départs forcés prévus de 7 \$ (4 \$ en 2006), d'une charge au titre de la dépréciation d'immobilisations et de l'amortissement accéléré de néant (2 \$ en 2006) et d'autres coûts de 2 \$ (2 \$ en 2006) directement liés à ces mesures. À la fin de l'exercice, des coûts estimatifs de 11 \$ devraient encore être engagés et ils seront constatés à mesure que les critères appropriés sont réunis.

Installation dans un nouvel immeuble et réorganisation des fonctions de soutien des opérations

En 2005, Loblaw a regroupé plusieurs services d'administration et d'exploitation en provenance de tout le sud de l'Ontario au sein du nouveau siège social national de Brampton, en Ontario, et a réorganisé les groupes de la mise en marché, de l'approvisionnement et de l'exploitation, ce qui comprenait le transfert des activités de la marchandise générale de Calgary, en Alberta, au nouvel édifice. La totalité des coûts estimatifs de 25 \$ liés à ces mesures avait été constatée à la fin de 2006.

En 2007, environ 176 \$ (9 \$ en 2006) ont été versés en indemnités de départ et autres coûts rattachés à des opérations de sortie au titre de toutes les activités de restructuration susmentionnées de Loblaw. Les charges à payer et les autres passifs liés à l'ensemble de ces activités de restructuration s'élevaient respectivement à 50 \$ (19 \$ en 2006) et à 21 \$ (21 \$ en 2006).

5. CONVENTION COLLECTIVE

En 2006, les membres de certaines sections locales de l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce sises en Ontario ont ratifié avec Loblaw une nouvelle convention collective de quatre ans. La nouvelle convention permet à Loblaw de convertir 44 magasins situés en Ontario en magasins de la bannière *Real Canadian Superstore* ou en magasins d'alimentation faisant appel à une économie du travail équivalente, et elle lui procure la souplesse nécessaire pour investir dans de la main-d'œuvre supplémentaire, le cas échéant. Du fait de la signature de cette convention, Loblaw a constaté, en 2006, une charge non récurrente de 84 \$ dans le bénéfice d'exploitation, y compris un montant de 36 \$ au titre d'un régime de retraite interentreprises, qui a été réglé en 2007 (se reporter à la note 16) et un paiement de 38 \$, qui a été versé en 2006 aux salariés à la signature de la convention.

6. INTÉRÊTS DÉBITEURS ET AUTRES CHARGES DE FINANCEMENT

	2007	2006
Intérêts sur la dette à long terme	386 \$	393 \$
Intérêts débiteurs sur les instruments financiers dérivés (note 24)	21	15
Autres charges de financement ¹⁾	(167)	(96)
Intérêts créditeurs nets à court terme (note 11)	(53)	(38)
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(22)	(21)
Intérêts débiteurs et autres charges de financement	165 \$	253 \$

1) Les autres charges de financement de 2007 comprennent des produits hors trésorerie de 141 \$ (73 \$ en 2006) au titre de l'ajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, conclu en 2001 et venant à échéance en 2031. L'ajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme constitue un élément hors trésorerie découlant des fluctuations du cours des actions sous-jacentes de Loblaw détenues par Weston. Weston ne comptabilise aucune fluctuation du cours des actions sous-jacentes de Loblaw qu'elle détient. Toute somme payée en vertu du contrat de vente à terme pourrait être compensée par la vente d'actions ordinaires de Loblaw. Les autres charges de financement comprennent également des produits de 42 \$ (40 \$ en 2006) au titre de l'accroissement de la valeur du contrat à terme de Weston, déduction faite des coûts y afférents de 16 \$ (17 \$ en 2006).

En 2007, des intérêts débiteurs nets de 362 \$ ont été constatés à l'égard des actifs financiers et passifs financiers non classés comme étant détenus à des fins de transaction. De plus, des produits de 86 \$ (74 \$ en 2006) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, dont la majeure partie étaient libellés en dollars américains et étaient détenus ou gérés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw à la Barbade, ont été comptabilisés dans les intérêts créditeurs nets à court terme.

Le montant des intérêts versés en 2007 s'est élevé à 554 \$ (566 \$ en 2006), et le montant des intérêts reçus en 2007 s'est élevé à 186 \$ (169 \$ en 2006).

7. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Dans le cours normal de ses activités, Loblaw peut, à l'occasion, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2007, Loblaw a acquis 4 magasins franchisés (7 magasins franchisés en 2006). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend des immobilisations d'une valeur de 3 \$ (2 \$ en 2006), d'autres actifs, principalement des stocks de 1 \$ (2 \$ en 2006) et des écarts d'acquisition de 8 \$ (7 \$ en 2006), pour une contrepartie en espèces de 9 \$ (9 \$ en 2006), déduction faite d'une somme de 3 \$ (2 \$ en 2006) à recevoir des magasins franchisés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

8. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Le taux d'imposition effectif figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2007	2006
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	32,6 %	32,6 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfices dans les compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux prévus par la loi	(4,4)	(5,2)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)		(0,7)
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	(2,5)	(2,2)
Incidence de l'issue de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autres	(0,3)	(0,9)
Taux d'imposition effectif avant l'incidence de la charge non déductible au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition	25,4 %	23,6 %
Charge non déductible au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition		66,5
Taux d'imposition effectif	25,4 %	90,1 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2007 s'est élevé à 222 \$ (310 \$ en 2006).

L'incidence cumulative sur les actifs et passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent pratiquement en vigueur. Par conséquent, en 2007 et en 2006, une réduction nette de 24 \$ de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2007	2006
Créditeurs et charges à payer	105 \$	109 \$
Autres passifs	170	172
Report de pertes en avant (expirant de 2008 à 2027)	208	169
Provisions pour moins-value	(28)	(54)
Immobilisations	(278)	(301)
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	(75)	(63)
Autres actifs	(210)	(230)
Autres	27	51
Passifs d'impôts futurs nets	(81) \$	(147) \$

	2007	2006
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs		
À court terme	121 \$	151 \$
À long terme	91	68
	212	219
Passifs d'impôts futurs	(293)	(366)
Passifs d'impôts futurs nets	(81) \$	(147) \$

9. BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE PROVENANT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	2007	2006
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	563 \$	110 \$
Dividendes prescrits au titre des actions privilégiées	(57)	(54)
Bénéfice net provenant des activités poursuivies attribuable aux actionnaires ordinaires	506 \$	56 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 21)	129,1	129,0
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions) ¹⁾		
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	129,1	129,0
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies (en dollars)	3,92 \$	0,43 \$

1) Le tableau suivant présente les options sur actions en cours, mais non prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies, étant donné que le prix d'exercice de ces options sur actions était supérieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice :

Prix d'exercice des options	2007	2006
72,21 \$	687 892	
75,62 \$	4 135	
78,85 \$	81 168	
93,35 \$	506 426	544 891
95,88 \$	30 130	100 130
100,00 \$	129 400	169 400
111,02 \$	503 170	533 711

Notes afférentes aux états financiers consolidés

10. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 2006, des produits afférents aux activités abandonnées se chiffrant à 11 \$ (déduction faite de 2 \$ au titre des impôts sur le bénéfice) ont été comptabilisés. Cette somme est essentiellement liée aux ajustements définitifs, en 2006, du produit relatif à la vente du reste des activités de pêche abandonnées conclue en 2005.

À la fin de l'exercice, les passifs à court terme des activités abandonnées se présentent comme suit :

	2007	2006
Créditeurs et charges à payer	3 \$	4 \$

Les rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées s'établissent comme suit :

	2007	2006
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(1) \$	(5) \$
Rentrées nettes liées aux activités d'investissement		16
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées	(1) \$	11 \$

En 2006, la société a reçu une somme en espèces de 19 \$ essentiellement liée au produit reporté et aux ajustements définitifs du produit relatif à la vente, en 2005, du reste des activités de pêche abandonnées.

En 2006, la société est parvenue à une entente en vue de régler des réclamations à son égard relativement à certaines allégations de fausses représentations et à des garanties découlant de la vente de l'entreprise de produits forestiers de la société en 1998, y compris des représentations liées à des questions d'ordre fiscal et à des garanties se rapportant à des exercices antérieurs à 1998. Dans le cadre du règlement, la société n'a pas admis avoir commis d'actes répréhensibles et n'a assumé aucune responsabilité. La société avait antérieurement constaté une charge à l'égard de certaines de ces réclamations d'ordre fiscal au cours d'exercices précédents. L'incidence nette de ce règlement hors cour a été inscrite dans la perte découlant des activités abandonnées de 2005. Ce règlement a donné lieu au versement d'une somme de 7 \$ en 2006.

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 :

	2007	2006
Trésorerie	110 \$	150 \$
Équivalents de trésorerie – placements à court terme échéant dans un délai d'au plus 90 jours :		
Dépôts bancaires à terme	119	69
Bons du Trésor	629	372
Titres de créance gouvernementaux	281	395
Effets de commerce de sociétés	214	168
Effets de commerce bancaires adossés à des actifs		65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 353 \$	1 219 \$

La société a constaté une perte de change non réalisée de 303 \$ (un gain de 9 \$ en 2006) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme libellés en dollars américains. La fraction de cette perte qui a trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie s'élève à 195 \$ (un gain de 1 \$ en dollars en 2006). Loblaw a constaté une perte de change non réalisée de 155 \$ (un gain de 2 \$ en 2006) par suite de la conversion de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à court terme libellés en dollars américains. La fraction de cette perte qui a trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie s'élève à 97 \$ (un gain de 1 \$ en dollars en 2006). La perte ou le gain de Loblaw au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui en découlent sont compensés dans le bénéfice d'exploitation et le cumul des autres éléments du résultat étendu par le gain de change non réalisé sur les swaps de devises de Loblaw, comme il est décrit à la note 24. La perte de change résiduelle de 148 \$ (gain de 7 \$ en 2006), dont 98 \$ (néant en 2006) ont trait à la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les établissements étrangers autonomes de Weston, est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

12. DÉBITEURS

	2007	2006
Créances sur cartes de crédit	2 023 \$	1 571 \$
Montant titrisé	(1 475)	(1 250)
Créances sur cartes de crédit montant net	548	321
Autres débiteurs	593	686
Débiteurs	1 141 \$	1 007 \$

La société, par l'entremise de la Banque *PC*, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit en vendant ces dernières à des entités ou fiduciaires ad hoc indépendantes qui émettent des titres portant intérêt. Lorsque la Banque *PC* vend des créances sur cartes de crédit, elle conserve ses responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration, ainsi que des droits sur les créances titrisées, qui correspondent au droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces droits sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 et sont comptabilisés à leur juste valeur dans les autres actifs. La juste valeur de ces droits conservés a été estimée selon les meilleures estimations de la direction quant à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des hypothèses clés. Avant le 1^{er} janvier 2007, ces droits conservés étaient comptabilisés à leur valeur comptable initiale qui était périodiquement évaluée et ramenée à la juste valeur lorsqu'il y avait une baisse de valeur durable. Bien que la Banque *PC* demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des créances sur cartes de crédit vendues aux fiduciaires.

En 2007, des créances sur cartes de crédit de 225 \$ (240 \$ en 2006) ont été titrisées par la vente d'une partie du total des droits sur ces créances à des fiduciaires indépendantes, donnant lieu à un gain de 1 \$ (perte symbolique en 2006) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de néant (néant en 2006). Au cours de 2007, la Banque *PC* a reçu 141 \$ (114 \$ en 2006) provenant des produits de titrisation générés par les créances sur cartes de crédit des fiduciaires indépendantes. Une augmentation du passif de gestion de 2 \$ (néant en 2006) a été constatée au cours de l'exercice de la titrisation et la juste valeur du passif de gestion constaté en fin d'exercice se chiffre à 10 \$ (8 \$ en 2006). Le recours des fiduciaires à l'égard des actifs de la Banque *PC* se limite aux droits conservés de la Banque *PC* et est de plus appuyé par Loblaw par une lettre de crédit de soutien correspondant à 9 % (9 % en 2006) d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 25).

Le montant net des pertes sur créances, de 11 \$ (9 \$ en 2006), comprend des pertes sur créances de 57 \$ (45 \$ en 2006) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite de pertes sur créances de 46 \$ (36 \$ en 2006) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2007. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2007	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	8 \$		
Taux de paiement (mensuel)	43,0 %		
Durée moyenne pondérée (années)	0,7		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,25 %	(0,9) \$	(1,8) \$
Taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie résiduels (annuellement)	15,21 %	(0,02) \$	(0,05) \$

Les détails sur les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se ventilent comme suit :

	2007	2006
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	225 \$	240 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	143 \$	116 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

13. LIQUIDATION DE STOCKS

En 2007, Loblaw a constaté une charge de 15 \$ dans le bénéfice d'exploitation, étant essentiellement constituée de frais d'entreposage et d'expédition, en lien avec certains stocks excédentaires, essentiellement de la marchandise générale, par suite de sa décision en 2006 de procéder à la liquidation de ces stocks. En 2006, Loblaw a constaté une charge de 68 \$ pour ajuster les stocks à liquider au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La charge reflète la réduction des stocks de manière à ce qu'elle soit ramenée à leur valeur recouvrable ainsi que les frais connexes engagés en 2007 pour la réalisation de la liquidation. La liquidation des stocks excédentaires a été menée à terme en 2007.

14. IMMOBILISATIONS

	2007			2006		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	525 \$		525 \$	500 \$		500 \$
Propriétés en cours d'aménagement	89		89	226		226
Terrains	1 786		1 786	1 790		1 790
Bâtiments	5 690	1 392 \$	4 298	5 400	1 151 \$	4 249
Matériel et agencements	5 442	3 584	1 858	5 217	3 214	2 003
Améliorations des bâtiments et améliorations locatives	591	249	342	696	280	416
	14 123	5 225	8 898	13 829	4 645	9 184
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	165	103	62	133	98	35
Immobilisations	14 288 \$	5 328 \$	8 960 \$	13 962 \$	4 743 \$	9 219 \$

Les éléments suivants ont été constatés dans le bénéfice d'exploitation en 2007 : une charge au titre de la dépréciation des immobilisations de 33 \$ (27 \$ en 2006), une charge au titre de l'amortissement accéléré de 6 \$ (une charge de 5 \$ en 2006) et des charges de restructuration et d'autres charges de 6 \$ (46 \$ en 2006) (se reporter à la note 4).

15. AUTRES ACTIFS

	2007	2006
Placement dans Papier Domtar (Canada) inc. (note 18)	157 \$	215 \$
Placements dans des franchises et autres créances	298	324
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	242	246
Créances non réalisées sur swaps de devises (note 24)	270	165
Créances non réalisées sur la vente de contrats à terme de capitaux propres (note 24)	365	181
Perte reportée sur la vente de contrats à terme de capitaux propres (note 2)		125
Charges reportées et autres	235	203
Autres actifs	1 567 \$	1 459 \$

Depuis le 1^{er} janvier 2007, date de la mise en application du chapitre 3855, le placement dans Papier Domtar (Canada) inc. est désigné comme étant détenu à des fins de transaction; il est, par conséquent, inscrit à sa juste valeur, qui est établie en fonction du cours des actions ordinaires de Papier Domtar (Canada) inc. En 2007, un ajustement de transition de 11 \$ et une perte de 44 \$ sur la juste valeur ont été inscrits dans le bénéfice d'exploitation, par suite de la mise en application du chapitre 3855 (se reporter à la note 2). De plus, le placement a baissé de 3 \$, après la remise d'actions ordinaires de Domtar avant le 7 mars 2007 (se reporter à la note 18) ou de Papier Domtar (Canada) inc. à la suite du rachat des débiteures connexes. Avant le 1^{er} janvier 2007, ce placement était inscrit au prix coûtant ou au cours du marché, selon le moins élevé des deux.

Les charges reportées et autres ci-dessus comprennent des swaps de taux d'intérêt non réalisés à recevoir de 9 \$ (néant en 2006) et un contrat à terme d'électricité de 5 \$ (néant en 2006) (se reporter à la note 24).

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite et autres régimes

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, notamment les régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, les régimes de retraite à cotisations déterminées et les régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines des obligations de la société relatives à ces régimes complémentaires de retraite sont garanties par des lettres de crédit de soutien fournies par une grande banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2007, Loblaw a approuvé et annoncé la restructuration de ses activités de mise en marché et des opérations en magasin afin d'optimiser ces fonctions dans le cadre du Projet simplifier, donnant lieu à des prestations contractuelles et spéciales de cessation d'emploi qui ont été constatées dans les charges de restructuration et autres charges (se reporter à la note 4). Par ailleurs, la société a instauré, en 2006, un nouveau régime de retraite à cotisations déterminées à l'intention des salariés au Canada. Tous les salariés admissibles avaient le choix d'adhérer ou non à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations constituées antérieurement ou de conserver leur régime de retraite à prestations déterminées actuel. Tous les nouveaux salariés ne participeront qu'au nouveau régime de retraite à cotisations déterminées national.

Aux États-Unis, le gel, en 2007, de certains régimes de retraite à prestations déterminées des salariés de Weston Foods a entraîné une compression au moment de l'annonce. Cette compression a eu une incidence négligeable sur le coût net du régime à prestations déterminées. À partir du 1^{er} janvier 2008, tous les salariés seront couverts par un nouveau régime à cotisations déterminées.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance-invalidité de longue durée couvrant certains de ses salariés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont, en général, des régimes sans capitalisation essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite, tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'assurance-maladie à la retraite proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Aux États-Unis, des modifications prenant effet le 1^{er} janvier 2008 ont été apportées à certains régimes d'avantages complémentaires de retraite. Dans le cas d'un de ces régimes, la modification a entraîné une importante réduction du nombre futur d'années de service des participants au régime, amenant ainsi une compression au moment de l'annonce en 2007. Ainsi, une tranche proportionnelle de 7 \$ du gain non amorti du droit à pension pour services passés découlant d'une modification antérieure du régime a été constatée comme gain sur compression et a été incluse dans le coût net total du régime à prestations déterminées.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et autres régimes

Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2006 pour tous les régimes, sauf deux pour lesquels elles avaient été réalisées au 31 décembre 2004 et seront à nouveau établies au 31 décembre 2007. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation canadiennes au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, les prochaines évaluations de la capitalisation des régimes précités sont requises au plus tard les 31 décembre 2009 et 2010 respectivement. Les plus récentes évaluations de la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées américains ont été établies au 1^{er} janvier 2007. Aux États-Unis, la société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois par année, par conséquent, les prochaines évaluations de la capitalisation sont requises au 1^{er} janvier 2008.

Le total des paiements en espèces versés par la société en 2007, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, aux régimes d'assurance-invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées sans capitalisation et des autres régimes sans capitalisation, s'élève 260 \$ (267 \$ en 2006). En 2006, la société a comptabilisé une charge de 36 \$ relativement à une cotisation non récurrente versée à un régime de retraite interentreprises qui a été réglée en 2007 (se reporter à la note 5).

En 2008, la société prévoit verser des cotisations d'environ 86 \$ aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Ce montant estimatif pourrait varier lorsque les évaluations actuarielles seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2008, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux prestataires des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes sans capitalisation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation des régimes de retraite et autres régimes

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2007			2006		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 629 \$	50 \$	1 679 \$	1 480 \$	45 \$	1 525 \$
Rendement réel des (perte réelle sur les) actifs des régimes	152	1	153	115	(1)	114
Cotisations de l'employeur	93	17	110	129	29	158
Cotisations des salariés	4	2	6	4		4
Prestations versées	(102)	(32)	(134)	(100)	(23)	(123)
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(61)	(1)	(62)	1		1
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 715 \$	37 \$	1 752 \$	1 629 \$	50 \$	1 679 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 957 \$	475 \$	2 432 \$	1 840 \$	377 \$	2 217 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	70	50	120	70	14	84
Intérêts débiteurs	100	25	125	98	20	118
Prestations versées	(102)	(32)	(134)	(100)	(23)	(123)
Perte actuarielle (gain actuariel)	(98)	(35)	(133)	50	86	136
Coûts des services passés		(7)	(7)			
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	7		7			
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²⁾	6		6			
Gain sur compression ³⁾	(26)	(3)	(29)			
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(69)	(23)	(92)	(1)	1	
Solde à la fin de l'exercice	1 845 \$	450 \$	2 295 \$	1 957 \$	475 \$	2 432 \$
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(130) \$	(413) \$	(543) \$	(328) \$	(425) \$	(753) \$
Fraction non amortie des coûts des services passés	4	(29)	(25)	6	(38)	(32)
Perte actuarielle nette non amortie	281	184	465	462	244	706
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	155 \$	(258) \$	(103) \$	140 \$	(219) \$	(79) \$
Comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 15)	230 \$	12 \$	242 \$	207 \$	39 \$	246 \$
Autres passifs (note 19)	(75)	(270)	(345)	(67)	(258)	(325)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	155 \$	(258) \$	(103) \$	140 \$	(219) \$	(79) \$

1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et de prestations d'assurance-invalidité de longue durée.

2) Les prestations contractuelles et spéciales de cessation d'emploi découlent du Projet simplifier de 2007 visant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de Loblaw; elles ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).

3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés par le Projet simplifier de 2007 visant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de Loblaw, le gel, en 2007, de certaines prestations du régime de retraite à prestations déterminées des salariés de Weston Foods, aux États-Unis, et la modification, en 2007, du régime d'avantages complémentaires de retraite de certains salariés de Weston Foods, aux États-Unis, ont été réévalués respectivement le 31 mars 2007, le 31 mars 2007 et le 31 août 2007. Les coûts relatifs à ces régimes, après ces dates, ont été établis selon des taux d'actualisation respectifs de 5,0 %, 5,75 % et 6,0 %. Une partie des gains sur compression qui en ont découlé ont été contrebalancés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à certains de ces régimes, le reste étant comptabilisé dans les produits.

Situation de capitalisation – déficit des régimes

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	684 \$	37 \$	1 629 \$	50 \$
Obligations au titre des prestations constituées	(856)	(450)	(1 957)	(475)
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(172) \$	(413) \$	(328) \$	(425) \$

1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et de prestations d'assurance-invalidité de longue durée.

Répartition des actifs

Au 30 septembre, les actifs des régimes de retraite détenus en fiducie étaient constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	63 %		62 %	
Titres de créance	35 %	91 %	35 %	93 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	9 %	3 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et de prestations d'assurance-invalidité de longue durée.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par Weston et par Loblaw, d'une juste valeur de 6 \$ et de 1 \$, respectivement (3 \$ et néant en 2006, respectivement), au 30 septembre. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par Weston ou Loblaw.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Coût des régimes de retraite et des autres régimes

Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	66 \$	48 \$	66 \$	14 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	100	25	98	20
(Rendement réel des) perte réelle sur les actifs des régimes	(152)	(1)	(115)	1
(Gain actuariel) perte actuarielle	(98)	(35)	50	86
Coût des services passés		(7)		
Prestations contractuelles de cessation d'emploi ²⁾	7			
Prestations spéciales de cessation d'emploi ²⁾	6			
Perte (gain) sur compression ^{2,3)}	2	(7)		
(Revenu) coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures des salariés	(69)	23	99	121
Excédent (insuffisance) du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	27	(1)	(1)	(4)
Excédent (insuffisance) de la perte actuarielle nette amortie sur la perte actuarielle réelle (le gain actuariel réel) découlant des obligations au titre des prestations constituées	115	50	(29)	(61)
Excédent (insuffisance) de la fraction non amortie des coûts des services passés sur le coût réel des services passés	1	2	1	(4)
Coût net des régimes à prestations déterminées	74	74	70	52
Coût des régimes à cotisations déterminées	25		21	
Coût des régimes de retraite interentreprises ⁴⁾	89		124	
Coût net des régimes de retraite	188 \$	74 \$	215 \$	52 \$
Comptabilisés dans les états consolidés des résultats comme suit :				
Coût des régimes de retraite et des autres régimes	173 \$	74 \$	215 \$	52 \$
Charges de restructuration et autres charges ²⁾	15			
Coût net des régimes de retraite	188 \$	74 \$	215 \$	52 \$

- 1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et de prestations d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Les prestations contractuelles et spéciales de cessation d'emploi et les pertes sur compression découlent du Projet simplifier de 2007 visant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de Loblaw; elles ont été comptabilisées dans les charges de restructuration et autres charges en 2007 (se reporter à la note 4).
- 3) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés par le Projet simplifier de 2007 visant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de Loblaw, le gel, en 2007, de certaines prestations du régime de retraite à prestations déterminées des salariés de Weston Foods, aux États-Unis, et la modification, en 2007, du régime d'avantages complémentaires de retraite de certains salariés de Weston Foods, aux États-Unis, ont été réévalués respectivement le 31 mars 2007, le 31 mars 2007 et le 31 août 2007. Les coûts relatifs à ces régimes, après ces dates, ont été établis selon des taux d'actualisation respectifs de 5,0 %, 5,75 % et 6,0 %. Une partie des gains sur compression qui en ont découlé ont été compensés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à certains de ces régimes, le reste étant comptabilisé dans les produits.
- 4) Comprend, en 2006, une somme de 36 \$ au titre d'une cotisation non récurrente à un régime de retraite interentreprises, qui a été versée en 2007 (se reporter à la note 5).

Hypothèses relatives aux régimes

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la société à la date de mesure du 30 septembre et le coût net au titre des régimes à prestations déterminées de l'exercice était la suivante :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,6 %	5,6 %	5,2 %	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net au titre des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation ²⁾	5,1 %	5,1 %	5,3 %	5,3 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,8 %	5,0 %	8,0 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

- 1) Les autres régimes de retraite comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et de prestations d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) Certains régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes touchés par le Projet simplifier de 2007 visant la restructuration et la rationalisation des fonctions de mise en marché et des opérations en magasin de Loblaw, le gel, en 2007, de certaines prestations du régime de retraite à prestations déterminées des salariés de Weston Foods, aux États-Unis, et la modification, en 2007, du régime d'avantages complémentaires de retraite de certains salariés de Weston Foods, aux États-Unis, ont été réévalués respectivement le 31 mars 2007, le 31 mars 2007 et le 31 août 2007. Les coûts relatifs à ces régimes, après ces dates, ont été établis selon des taux d'actualisation respectifs de 5,0 %, 5,75 % et 6,0 %. Une partie des gains sur compression qui en ont découlé ont été compensés par des pertes actuarielles nettes non amorties relatives à certains de ces régimes, le reste ayant été comptabilisé dans les produits.

Le taux de croissance du coût des soins de santé, principalement les coûts des médicaments et d'autres frais médicaux au titre des autres régimes, a été évalué à 10,0 % (10,0 % en 2006) et est censé diminuer graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (en 2006, évalué à 5,0 % de là à 2014) et demeurer à ce niveau par la suite.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2007 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes à prestations déterminées et autres régimes. Le tableau présente l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts débiteurs des hypothèses concernant le taux d'actualisation et le taux de croissance prévu du coût des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		7,8 %		5,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	(16) \$	s.o.	– \$
diminution de 1 %	s.o.	16 \$	s.o.	– \$
Taux d'actualisation	5,6 %	5,1 %	5,6 %	5,1 %
Incidence : augmentation de 1 %	(241) \$	(8) \$	(49) \$	(4) \$
diminution de 1 %	285 \$	8 \$	57 \$	4 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			10,0 %	10,0 %
Incidence : augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	45 \$	7 \$
diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(39) \$	(6) \$

s.o. – sans objet

- 1) Les autres régimes comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite, d'avantages postérieurs à l'emploi et le d'assurance-invalidité de longue durée.
- 2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

17. DETTE BANCAIRE À COURT TERME

Au cours de 2007, Weston a renouvelé sa facilité de crédit engagé renouvelable de 364 jours de 300 \$, qui viendra à échéance en mai 2008. En date de la fin de l'exercice 2007, 30 \$ avait été prélevé de cette facilité.

En 2007, Loblaw disposait d'une facilité de crédit engagée renouvelable à 364 jours de 500 \$, qui viendra à échéance en mars 2008. En date de la fin de l'exercice 2007, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit. Après la fin de l'exercice, Loblaw a obtenu une prolongation de 60 jours pour la facilité, reportant ainsi l'échéance en mai 2008.

Ni l'une ni l'autre des facilités ne fait l'objet d'une clause financière restrictive et les emprunts sont assujettis à des taux d'intérêt variables à court terme.

La dette bancaire à court terme comprend également les débetures de série B remboursables à vue de Weston, de 220 \$ (178 \$ en 2006) (se reporter à la note 18).

18. DETTE À LONG TERME

	2007	2006
George Weston limitée		
Débetures		
Série B, taux courant 5,18 %, payables à vue ⁱ⁾	220 \$	178 \$
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 ⁱ⁾	466	466
Débetures échangeables, 3,00 %, échéant en 2023, remboursables au gré de la société en 2005 ⁱⁱ⁾		
Valeur comptable	157	202
Montant reporté		18
Billets		
5,90 %, échéant en 2009	250	250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
5,05 %, échéant en 2014	200	200
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(131)	(131)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
Autres éléments		1
Les Compagnies Loblaw limitée		
Billets		
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(44)	(34)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 9,57 %, échéant de 2008 à 2043	17	21
Prêts exigibles des EDDV ⁱⁱⁱ⁾ (note 28)	153	124
Contrats de location-acquisition ⁱⁱⁱ⁾ (note 20)	62	32
Total de la dette à long terme	6 146	6 123
Moins – tranche échéant à moins de un an	(432)	(27)
– tranche payable à vue (note 17)	(220)	(178)
	5 494 \$	5 918 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et autres les dettes, selon l'échéance, à l'exception des débetures et des montants payables à vue, est le suivant : 432 \$ en 2008, 399 \$ en 2009, 326 \$ en 2010, 676 \$ en 2011, 24 \$ en 2012 et 3 912 \$ par la suite.

i) En 2007, Weston a émis 42 \$ (40 \$ en 2006) de débetures série B à un taux d'intérêt moyen pondéré courant de 5,18 %, payables à vue. Les débetures série A, 7,00 %, et série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 1998, Weston a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar pour un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar est compris dans les autres actifs (se reporter à la note 15). Weston a par la suite émis des débetures échangeables 3 % d'une valeur de 375 \$ et échéant le 30 juin 2023. Le 7 mars 2007, aux termes d'une opération de regroupement de Domtar avec la division de papiers fins de Weyerhaeuser Inc., les actions ordinaires de Domtar ont été échangées contre un nombre équivalent d'actions échangeables sans droit de vote de Papier Domtar (Canada) inc. ou d'actions ordinaires de Domtar Corporation (la « nouvelle Domtar »). La société a choisi de recevoir des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. en échange de ses actions ordinaires de Domtar. Pour plus de renseignements sur l'incidence de cette opération pour la société, il y a lieu de se reporter à la note 25.

Chaque tranche de mille dollars du capital des débetures est échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar. Les débetures sont devenues rachetables au gré de Weston après le 30 juin 2005. À la réception de l'avis de rachat par Weston ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur peut échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Au moment de l'échange ou du rachat de ces débetures, Weston peut s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces correspondant au cours alors en vigueur des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, les actions ordinaires de la nouvelle Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, Weston peut, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de nouvelle Domtar ou une combinaison des deux équivalant à 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar pour chaque tranche de mille dollars du capital de ces débetures. En 2007, durant une période de transition où la nouvelle Domtar attendait certaines approbations réglementaires au sujet de la remise d'actions de la nouvelle Domtar contre des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc., Weston a offert, en contrepartie de l'échange ou du rachat de ces débetures, les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. Les approbations réglementaires ont été obtenues le 25 juin 2007.

En 2007, des débetures échangeables 3 % d'une valeur de 3 \$ (5 \$ en 2006) ont été échangées contre les actions sous-jacentes. Une diminution correspondante du placement dans Papier Domtar (Canada) inc. a été inscrite.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la valeur comptable des débetures est fondée sur le cours des actions ordinaires sous-jacentes. En 2007, un gain de 44 \$ a été inscrit au bénéfice d'exploitation lié aux débetures. Avant le 1^{er} janvier 2007, la valeur comptable des débetures était fondée sur leur cours et tout gain ou perte au titre de la juste valeur était reporté dans le bilan consolidé du fait que les débetures étaient désignées comme des éléments constitutifs d'une relation de couverture.

iii) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2007 comprend un montant de 183 \$ (156 \$ en 2006) lié aux prêts exigibles et aux obligations découlant de contrats de location-acquisition des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 32 \$ (23 \$ en 2006) est exigible en deçà de un an.

Les prêts exigibles des EDDV de 153 \$ (124 \$ en 2006) représentent un financement obtenu par des franchisés indépendants admissibles de Loblaw par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes qui leur consent des prêts afin qu'ils puissent acheter plus facilement la majeure partie de leurs stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Les prêts exigibles, d'une durée moyenne de 7 ans (8 ans en 2006) jusqu'à l'échéance, sont remboursables à vue selon certaines circonstances préétablies et sont garantis en vertu d'une convention générale de garantie conclue par les franchisés indépendants en faveur de la fiducie de financement indépendante. Le taux d'intérêt est variable et il n'y a aucune pénalité pour le remboursement anticipé des prêts. La fiducie de financement indépendante faisant partie de la structure finance ses activités par l'émission à des bailleurs de fonds tiers d'effets de commerce à court terme adossés à des créances. La fiducie de financement indépendante a une entente globale relativement aux liquidités avec une grande banque à charte canadienne dans l'éventualité où elle ne serait pas en mesure d'émettre des effets de commerce à court terme adossés à des créances. Comme il en est fait mention à la note 25, une grande banque à charte canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien en faveur d'une fiducie de financement indépendante, qui équivaut à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, en tout temps. Loblaw a accepté de rembourser à la banque émettrice tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. En cas de manquement d'un franchisé indépendant et au cas où Loblaw n'aurait pas, dans des délais déterminés, assumé le prêt ou remédié au défaut de paiement, la fiducie de financement indépendante doit céder le prêt à Loblaw et prélever des sommes sur cette lettre de crédit de soutien. Pour plus de renseignements sur le financement de la fiducie de financement indépendante, il y a lieu de se reporter à la note 28.

En 2006, Weston a remboursé ses billets à moyen terme, 5,25 %, d'une valeur de 200 \$ lorsqu'ils sont venus à échéance. Par ailleurs, Loblaw a remboursé, à son échéance en 2006, sa débeture de Provigo inc. de série 1996, 8,70 %, d'une valeur de 125 \$.

La juste valeur de la dette à long terme à la fin de 2007 est de 6 090 \$ (6 791 \$ en 2006). La juste valeur de la dette à long terme, exclusion faite des débetures, a été établie en se fondant sur les flux de trésorerie actualisés liés à la dette de la société, calculés en fonction des taux d'emprunt marginaux estimatifs de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques. La juste valeur des débetures a été établie en fonction de leur cours à la date de clôture.

19. AUTRES PASSIFS

	2007	2006
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	345 \$	325 \$
Charges à payer au titre des assurances	122	138
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	19	20
Taxe sur les produits et services et taxes de vente provinciales	23	14
Charges de restructuration et autres charges (note 4)	21	21
Passif au titre de la rémunération à base d'actions (note 23)	17	28
Passif non réalisé au titre des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres (note 24)	174	60
Passif non réalisé au titre des swaps de taux d'intérêt (note 24)	28	
Autres	82	82
Autres passifs	831 \$	688 \$

Le total des charges à payer au titre des assurances est de 165 \$ (188 \$ en 2006), dont un montant de 122 \$ (138 \$ en 2006) est compris dans les autres passifs et un montant de 43 \$ (50 \$ en 2006) est compris dans les créditeurs et charges à payer. Un montant de 112 \$ (132 \$ en 2006) au titre de la compensation des travailleurs des États-Unis est compris dans le total des charges à payer au titre des assurances de 165 \$ (188 \$ en 2006). Les passifs au titre de la compensation des travailleurs constitués et les autres coûts sont fondés sur des évaluations actuarielles s'articulant sur des hypothèses posées par la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le coût de la compensation des travailleurs et le passif à ce titre pour 2007 correspondait à 5,0 % (6,0 % en 2006). Le total du passif au titre de la compensation des travailleurs correspond à la dernière estimation des pertes actuarielles moins les pertes réelles subies jusqu'à présent. Toute variation du passif au titre de la compensation des travailleurs est immédiatement comptabilisée au bénéfice d'exploitation.

Le coût de la compensation des travailleurs des États-Unis, lié au passif au titre de la compensation des travailleurs, est de 34 \$ en 2007 (43 \$ en 2006).

20. CONTRATS DE LOCATION

Preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société sont répartis comme suit :

	Montants à payer pour chaque exercice						2007 Total	2006 Total
	2008	2009	2010	2011	2012	Jusqu'en to 2046		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	222 \$	194 \$	168 \$	144 \$	121 \$	718 \$	1 567 \$	1 643 \$
Revenu prévu provenant de la sous-location	(40)	(34)	(29)	(23)	(19)	(84)	(229)	(252)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	182 \$	160 \$	139 \$	121 \$	102 \$	634 \$	1 338 \$	1 391 \$

Contrats de location-acquisition

Des obligations découlant de contrats de location-acquisition de 62 \$ (32 \$ en 2006) sont incluses dans le bilan consolidé à la fin de l'exercice (se reporter à la note 18). Ces obligations découlant de contrats de location-acquisition de Loblaw visent principalement le matériel loué d'une EDDV qui assure à Loblaw la prestation des services de distribution et d'entreposage. Le montant à payer à moins de un an est de 9 \$ (4 \$ en 2006).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Cession-bail

En 2007, Loblaw a effectué la cession-bail d'une propriété et d'un immeuble partiellement construit (la « propriété »), moyennant un prix d'achat de 109 \$, assujéti à un prêt hypothécaire accordé par le vendeur de 27 \$ portant intérêt à 6 %, échéant en 2009. Aucun gain ni aucune perte n'ont été constatés pour la vente de la propriété. Loblaw a loué la propriété pour 20 ans, avec options de renouvellement pour un autre 20 ans. Pour sa part, Loblaw a sous-loué la propriété à un tiers fournisseur de solutions logistiques. La cession-bail a été constatée comme une location-exploitation et débute en 2008. Loblaw a également conclu une entente d'entreposage et de distribution avec le fournisseur de solutions logistiques qui utilisera la propriété pour lui offrir des services.

21. CAPITAL-ACTIONS

	2007	2006
Capital-actions ordinaire	133 \$	133 \$
Actions privilégiées, série I	228	228
Actions privilégiées, série II	260	260
Actions privilégiées, série III	196	196
Actions privilégiées, série IV	197	197
Actions privilégiées, série V	196	196
Capital-actions	1 210 \$	1 210 \$

Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2007		2006	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début de l'exercice	129 074 526	133 \$	129 038 226	131 \$
Émises à même la trésorerie ¹⁾			36 300	2
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	129 074 526	133 \$	129 074 526	133 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	129 074 526		129 042 005	

1) Le capital-actions de 2006 comprend une somme de 2 \$ pour l'exercice d'options sur actions (se reporter à la note 23).

Actions privilégiées, série I (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 9,4 millions d'actions privilégiées, série I, 5,80 %, en circulation, lesquelles confèrent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,45 \$ l'action, par année. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2007, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2008, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2009, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2010, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison de une action contre une autre action à la date établie par Weston.

Actions privilégiées, série II (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 10,6 millions d'actions privilégiées, série II, 5,15 %, en circulation, lesquelles confèrent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,2875 \$ l'action, par année. À compter du 1^{er} avril 2009, Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action. À compter du 1^{er} juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation sont convertibles, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires de Weston déterminé en divisant 25,00 \$, par 2,00 \$ ou 95 % du cours des actions ordinaires de Weston à la date de leur conversion, selon le plus élevé des deux occurrences. En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison de une action contre une autre action à la date établie par Weston.

Actions privilégiées, série III (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 8,0 millions d'actions privilégiées, série III, 5,20 %, en circulation, lesquelles confèrent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,30 \$ l'action, par année. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1^{er} juillet 2010, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2011, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2012, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2013, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2014, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison de une action contre une autre action à la date établie par Weston.

Actions privilégiées, série IV (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 8,0 millions d'actions privilégiées, série IV, 5,20 %, en circulation, lesquelles confèrent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,30 \$ l'action, par année. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1^{er} octobre 2010, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 1^{er} octobre 2011, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 1^{er} octobre 2012, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 1^{er} octobre 2013, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 1^{er} octobre 2014, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison de une action contre une autre action à la date établie par Weston.

Actions privilégiées, série V (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Au cours de 2006, Weston a émis 8,0 millions d'actions privilégiées, série V, 4,75 %, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit net de 194 millions de dollars. Ces actions donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,1875 \$ l'action, par année. En outre, le capital-actions comprend une économie d'impôts futurs de 2 millions de dollars ayant trait à la déductibilité des frais d'émission. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 1^{er} juillet 2011, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2012, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2013, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2014, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 1^{er} juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison de une action contre une autre action à la date établie par Weston.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (« OPRCNA ») (en dollars)

Weston a l'intention de déposer une OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires et de ses actions privilégiées en circulation ou d'avoir recours à des instruments dérivés de capitaux propres dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, Weston peut racheter ses actions ordinaires et ses actions privilégiées au cours du marché à la date de leur rachat. Weston n'a pas racheté d'actions ordinaires aux termes de son OPRCNA en 2007 ou 2006.

22. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le tableau qui suit donne de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 :

	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
Solde au début de l'exercice	(503) \$			(503) \$
Effet cumulatif de l'application des nouvelles normes comptables ¹⁾ (note 2)		(4) \$	13 \$	9
Écart de conversion	(508)			(508)
Perte nette non réalisée sur les actifs disponibles à la vente ²⁾			(35)	(35)
Reclassement d'une perte sur les actifs disponibles à la vente ³⁾			20	20
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁴⁾		36		36
Reclassement du gain sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁵⁾		(18)		(18)
Solde à la fin de l'exercice	(1 011) \$	14 \$	(2) \$	(999) \$

1) Déduction faite des impôts sur le bénéfice de 1 \$ et de la participation sans contrôle de 6 \$.

2) Déduction faite des impôts sur le bénéfice de 5 \$ et de la participation sans contrôle de 21 \$.

3) Déduction faite des impôts sur le bénéfice nuls et de la participation sans contrôle de 13 \$.

4) Déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2 \$ et de la participation sans contrôle de 22 \$.

5) Déduction faite des impôts sur le bénéfice de 2 \$ et de la participation sans contrôle de 12 \$.

Un gain net estimatif de 12 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des couvertures de flux de trésorerie au 31 décembre 2007, devrait être reclassé dans le résultat net au cours des 12 prochains mois. Ce montant sera compensé par les pertes estimatives sur les actifs financiers disponibles à la vente qui sont couverts. Les autres montants seront reclassés dans le résultat net sur une période d'au plus quatre ans.

Au cours de 2007, la variation de l'écart de conversion a entraîné une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 508 \$ (diminution de 15 \$ en 2006). Cette variation découle de l'incidence négative (positive en 2006) de la conversion des investissements nets de la société dans des établissements étrangers autonomes, en raison de l'appréciation (de la dépréciation en 2006) du dollar canadien par rapport au dollar américain.

23. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (en dollars, sauf dans le tableau)

La société maintient cinq types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Régime d'options sur actions

Weston offre un régime d'options sur actions à certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Weston peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions de ses actions ordinaires. Toutefois, Weston a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercées au prix désigné pour l'action ordinaire, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour acquérir une action ordinaire de Weston au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value d'actions correspondant à l'excédent du cours des actions à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2007, Weston a attribué 693 327 (néant en 2006) options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 72,23 \$ (néant en 2006) l'action ordinaire aux termes de son régime d'options sur actions existant qui permettent le paiement en espèces des actions ou de la plus-value d'actions au gré du salarié.

En 2007, une somme de 0,5 million de dollars (1 million de dollars en 2006) a été payée au titre de la plus-value d'actions à l'exercice de 21 965 options sur actions (58 550 en 2006). En outre, 180 306 options sur actions (91 792 en 2006) ont été déchués ou annulées au cours de cet exercice. En 2006, Weston a émis 36 300 actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions pour une contrepartie en espèces de 2 millions de dollars, opération pour laquelle elle n'a constaté aucun passif au titre de la rémunération à base d'actions.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, Loblaw a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2007, Loblaw a attribué 4 368 980 options sur actions (189 354 en 2006) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 47,28 \$ (55,30 \$ en 2006) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2007, la plus-value d'actions d'un montant symbolique (11 millions de dollars en 2006) a été versée à l'exercice de 108 000 options sur actions (815 403 en 2006). Loblaw n'a émis aucune action ordinaire (118 750 en 2006) pour une contrepartie en espèces de néant (4 millions de dollars en 2006) à l'exercice d'options sur actions pour lesquelles elle avait comptabilisé un passif de néant (0,1 million de dollars en 2006) au titre de la rémunération à base d'actions.

Régime de droits à la plus-value d'actions

Weston offre un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains de ses cadres supérieurs aux États-Unis. Les droits à la plus-value d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution.

Au moment de l'exercice de ces droits, les salariés recevront en espèces la plus-value d'actions correspondant à l'excédent du cours des actions à la date d'exercice sur le prix établi des droits.

En 2007, 125 400 (10 400 en 2006) droits à la plus-value d'actions ont été déchués ou annulés.

Régime d'unités d'actions restreintes

Weston et Loblaw ont adopté un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Aux termes de ce régime, les participants ont droit à un paiement en espèces à la fin de chaque période de performance, laquelle est d'un maximum de trois ans suivant la date d'attribution. Le montant du paiement aux termes des unités d'actions restreintes correspond au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Weston ou de Loblaw pendant une période indiquée précédant la fin de la période de performance pour les unités d'actions restreintes, multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le participant.

En 2007, Weston a attribué à 40 salariés (100 en 2006) 36 099 unités d'actions restreintes (148 049 en 2006) et 27 833 unités d'actions restreintes (6 396 en 2006) ont été annulées et 16 818 unités (2 643 en 2006) ont été payées pour une somme de 1 million de dollars (somme nominale en 2006). En outre, en 2007 Loblaw a attribué à 349 salariés (238 en 2006) 335 056 unités d'actions restreintes (691 001 en 2006); 161 621 unités d'actions restreintes (211 526 en 2006) ont été annulées et 154 700 (112 707 en 2006) ont été payées pour une somme de 8 millions de dollars (6 millions de dollars en 2006). À la fin de l'exercice, un total de 290 359 unités d'actions restreintes (298 911 en 2006) de Weston et de 768 687 unités d'actions restreintes de Loblaw (749 952 en 2006) étaient en circulation.

Le tableau suivant présente un sommaire du coût constaté par la société dans le bénéfice d'exploitation au titre des régimes de rémunération à base d'actions, des swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres et des régimes d'unités d'actions restreintes :

(en millions de dollars)	2007	2006
Produits se rapportant aux régimes d'options sur actions et aux régimes des droits à la plus-value d'actions		(11) \$
Perte sur swaps sur actions et sur contrats à terme de capitaux propres (note 24)	100 \$	48
Charge liée au régime d'unités d'actions restreintes	9	23
Coût net de rémunération à base d'actions	109 \$	60 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Régimes d'unités d'actions différées

Des membres du Conseil d'administration de Weston et de celui de Loblaw, n'appartenant pas à la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de Weston ou de Loblaw au moment où les honoraires annuels et les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, représentées par des unités d'actions différées, sont achetées sur le marché libre au nom de l'administrateur. À la fin de l'exercice, Weston avait 41 023 (28 303 en 2006) et Loblaw avait 56 082 (44 397 en 2006) unités d'actions différées en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre de l'obligation de rémunération au titre des unités d'actions différées a été négligeable et elle a été imputée au bénéfice d'exploitation.

Régimes d'actionariat à l'intention des salariés (« RAS »)

Weston et Loblaw offrent, à l'intention de leurs salariés, des RAS qui leur permettent d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières pouvant aller jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains fixes bruts. Weston et Loblaw versent aux régimes une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2006) de la cotisation de chaque salarié. Les RAS sont gérés par une fiducie qui achète, au nom des salariés, des actions ordinaires de Weston et de Loblaw sur le marché libre. Un coût de rémunération de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2006) a été imputé au bénéfice d'exploitation à l'égard de ces régimes.

Les opérations visant les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions de Weston se résument comme suit :

	2007		2006	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	1 934 258	99,84 \$	2 131 300	97,68 \$
Attribués	693 327	72,23 \$		
Exercés	(21 965)	53,70 \$	(94 850)	49,70 \$
Déchu(e)s/annulés	(305 706)	99,19 \$	(102 192)	101,41 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice ^{1,2)}	2 299 914	92,05 \$	1 934 258	99,84 \$
Options/droits exerçable à la fin de l'exercice ²⁾	1 062 847	97,82 \$	911 515	95,55 \$

- 1) Les options/droits en cours représentaient environ 1,8 % (1,5 % en 2006) des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui correspondait à la directive de 5 % de la société.
- 2) Le solde des options et droits en cours comprend 357 593 (482 993 en 2006) droits à la plus-value d'actions dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 101,64 \$ (101,20 \$ en 2006) alors que le solde des options et des droits exerçable comprend 240 671 (236 393 en 2006) droits à la plus-value d'actions dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 99,49 \$ (98,54 \$ en 2006).

Les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions en cours de Weston se résument comme suit :

	2007				
	Options/droits en cours			Options/droits exerçable	
	Nombre d'options/ droits en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/ droits exerçable	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
72,21 \$ – 78,85 \$	773 195	6	72,93 \$	81 168	78,85 \$
93,35 \$ – 111,02 \$ ¹⁾	1 526 719	3	101,73 \$	981 679	99,39 \$

- 1) Le solde des options et droits en cours comprend 357 593 droits à la plus-value d'actions d'une durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir de 3 années et dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 101,64 \$ alors que le solde des options et des droits exerçable comprend 240 671 droits à la plus-value d'actions dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 99,49 \$.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers dérivés en cours de Weston et de Loblaw se résument comme suit :

Montants nominaux

	Montants nominaux de référence échéant en						2007 Total	2006 Total
	2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite		
Swaps de devises	140 \$	31 \$	174 \$	56 \$	166 \$	533 \$	1 100 \$	1 060 \$
Montant à recevoir au titre de swaps de taux d'intérêt	240 \$	140 \$	50 \$	200 \$			630 \$	630 \$
Montant à payer au titre de swaps de taux d'intérêt						150 \$	150 \$	150 \$
Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres liés la rémunération à base d'actions			206 \$	35 \$	25 \$	162 \$	428 \$	421 \$
Contrats à terme de capitaux propres liés à la vente à terme d'actions ordinaires de Loblaw						692 \$	692 \$	649 \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	9 \$	8 \$	8 \$	8 \$			33 \$	42 \$

Les montants nominaux ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans le bilan consolidé. Les montants nominaux servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises

Loblaw a recours à des swaps de devises pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et placements à court terme libellés en dollars américains.

Loblaw a eu recours à des swaps de devises en vue d'échanger des dollars américains contre 1,1 milliard de dollars canadiens (1,1 milliard de dollars canadiens en 2006), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises totalisant 590 \$ sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie alors que le reliquat non désigné de 510 \$ est classé comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les ajustements des taux de change à recevoir ou à payer, découlant de ces swaps, sont réglés en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, un montant non réalisé cumulatif à recevoir au titre des taux de change de 270 \$ (165 \$ en 2006) a été comptabilisé aux autres actifs (se reporter à la note 15).

Swaps de taux d'intérêt

Loblaw a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir une partie des risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les swaps de taux d'intérêt de Loblaw convertissent un montant nominal net de 630 \$ (630 \$ en 2006) de ses équivalents de trésorerie disponibles à la vente et de ses placements à court terme à taux variable en placements à taux fixe moyen de 5,60 % (5,60 % en 2006), venant à échéance d'ici 2011. À la fin de l'exercice, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt de 9 \$ a été comptabilisée aux autres actifs (se reporter à la note 15) et la juste valeur du gain non réalisé de 6 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, a été reportée et comptabilisée au cumul des autres éléments du résultat étendu à l'égard de ces swaps de taux d'intérêt. Ces gains non réalisés, lorsqu'ils le sont, sont reclassés dans le résultat net. Avant le 1^{er} janvier 2007, les gains ou les pertes non réalisées n'étaient pas constatés dans le bilan consolidé.

En 2007, Loblaw a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture aux swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de flux de trésorerie en raison du risque de variation des taux d'intérêt variables des effets de commerce. Ces swaps de taux d'intérêt convertissaient un montant nominal net de 150 \$ (150 \$ en 2006) de la dette liée aux effets de commerce à taux variable en dette à taux fixe moyen de 8,37 % (8,37 % en 2006), venant à échéance d'ici 2013. Par conséquent, la perte cumulative de 1 \$, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la participation sans contrôle, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu a été reclassée dans le résultat net. À la fin de l'exercice, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 28 \$ été comptabilisée aux autres passifs (se reporter à la note 19). Avant le 1^{er} janvier 2007, ces gains ou ces pertes non réalisées n'étaient pas constatées dans le bilan consolidé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres (en dollars sauf indication contraire)

En 2007, Weston avait des swaps sur actions cumulatifs en cours visant 1 686 700 (1 686 700 en 2006) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 103,17 \$ (103,17 \$ en 2006). En 2007, Loblaw avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs en cours visant 4,8 millions (4,8 millions en 2006) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme cumulatif de 53,14 \$ (51,43 \$ en 2006), y compris 8,27 \$ (6,56 \$ en 2006) par action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui ont été comptabilisés dans le bénéfice net provenant des activités poursuivies et qui seront versés à la résiliation. Ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres prévoient plusieurs méthodes de règlement, y compris en espèces. La valeur des swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres varie selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes et ils compensent partiellement les fluctuations des coûts de la rémunération à base d'actions de Weston et de Loblaw, y compris le coût du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris les coûts du régime d'unités d'actions restreintes, par les instruments dérivés de capitaux propres est efficace dans la mesure où le cours de l'action ordinaire de Weston et de Loblaw excède le prix d'exercice des options sur actions connexes attribuées aux salariés. Lorsque le cours de l'action ordinaire de Weston et de Loblaw est inférieur au prix d'exercice des options sur actions connexes attribuées aux salariés, ces instruments dérivés de capitaux propres offriront une compensation partielle seulement à l'égard des coûts du régime d'unités d'actions restreintes. Le montant du coût net de la rémunération à base d'actions inscrit dans le bénéfice d'exploitation est largement tributaire du nombre d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes non exercées et dont les droits sont acquis par rapport au nombre d'actions ordinaires sous-jacentes sur les instruments dérivés de capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes respectives. À la fin de l'exercice, la juste valeur des swaps de 83 millions de dollars (47 millions de dollars en 2006) de Weston a été comptabilisée aux autres passifs tout comme l'a été la juste valeur, les intérêts et les dividendes des contrats à terme de capitaux propres de 91 millions de dollars (13 millions de dollars en 2006) de Loblaw (se reporter à la note 19). En 2007, une perte de 100 millions de dollars (48 millions de dollars en 2006) au titre de la juste valeur a été inscrite au bénéfice d'exploitation lié à ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres (se reporter à la note 23).

En 2001, Weston a conclu un contrat de vente à terme de capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix initial à terme de 48,50 \$ l'action de Loblaw, prix qui a augmenté aux termes du contrat pour s'établir à 72,06 \$ (67,64 \$ en 2006) l'action ordinaire de Loblaw au 31 décembre 2007. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : Weston recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. L'obligation de Weston aux termes de ce contrat est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Weston a conclu ce contrat pour compenser partiellement tout risque de remboursement lié à ses débetures, série A, 7,00 % et série B. De plus, le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de Weston aux termes de ce contrat et une partie du produit tiré d'une vente future de ces actions pourra servir à satisfaire l'obligation aux termes de ce contrat au moment de sa résiliation ou de son échéance. Weston constate une charge ou des produits hors trésorerie, qui sont compris dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement consolidés, ce qui représente l'ajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw. L'ajustement de la juste valeur de ce contrat constitue un élément hors trésorerie résultant des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw dont Weston est propriétaire. Weston ne comptabilise pas les fluctuations du cours des actions ordinaires de Loblaw dont elle est propriétaire. À l'échéance, si la valeur du contrat de vente à terme de capitaux propres est supérieure au cours des actions ordinaires sous-jacentes, Weston recevra un montant en espèces correspondant à l'écart alors que si elle est inférieure, Weston paiera le montant précité. Tout montant en espèces payé aux termes du contrat peut être compensé par la vente d'actions ordinaires de Loblaw. À la fin de l'exercice, la juste valeur du contrat de vente de capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw de 365 millions de dollars (181 millions de dollars en 2006) a été comptabilisée aux autres actifs (se reporter à la note 15). En 2007, un gain de 141 millions de dollars (73 millions de dollars en 2006) au titre de la juste valeur a été inscrit aux intérêts débiteurs et autres charges de financement (se reporter à la note 6).

Contrat d'achat à terme d'électricité

Loblaw a conclu un contrat d'achat à terme d'électricité afin de ramener au minimum les variations de prix et de maintenir une partie de ses coûts en électricité en Alberta (Canada) à peu près au niveau de 2006. Ce contrat est de cinq ans et vient à échéance en décembre 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2007, Loblaw est tenue d'évaluer le contrat d'achat à terme d'électricité à sa juste valeur conformément aux exigences du chapitre 3855. À la fin de l'exercice, la juste valeur du contrat d'achat à terme d'électricité de Loblaw, d'un montant de 5 \$, a été comptabilisée aux autres actifs (se reporter à la note 15). En 2007, une perte de valeur de 2 \$ a été inscrite au bénéfice d'exploitation. Avant le 1^{er} janvier 2007, cet instrument financier dérivé n'était pas constaté dans le bilan consolidé de la période comparative et, par conséquent, les gains et les pertes attribuables aux fluctuations de la juste valeur du contrat n'étaient pas non plus constatés dans l'état consolidé des résultats.

Instruments dérivés liés aux marchandises

La société a recours à des contrats à terme et des options sur marchandises pour gérer les risques prévus liés aux fluctuations des prix des marchandises. À la fin de l'exercice, la juste valeur de 21 \$ (1 \$ en 2006) des contrats à terme sur marchandises a été comptabilisée aux débiteurs. Au cours de 2007, un gain de 19 \$ (néant en 2006) au titre de la juste valeur a été inscrit au bénéfice d'exploitation lié aux contrats à terme qui n'étaient pas désignés comme couvertures de flux de trésorerie alors qu'un gain de 1 \$ a été reporté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu ayant trait aux contrats à terme désignés comme couvertures de flux de trésorerie. À la fin de l'exercice, la juste valeur des options sur marchandises n'était pas importante pas plus que ne l'était en 2007 le gain au titre de la juste valeur ayant trait à ces options.

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si les accords d'instruments étaient résiliés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur a été établie en fonction des prix qui ont cours sur les marchés où les instruments sont négociés et des prix offerts par les contreparties. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la juste valeur de tous les instruments dérivés correspond approximativement à leur valeur comptable et est inscrite au bilan consolidé. Avant le 1^{er} janvier 2007, les swaps de taux d'intérêt n'étaient pas inscrits au bilan consolidé comparatif. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, non réalisés et non comptabilisés, à recevoir était de 17 \$ au 31 décembre 2006.

Les variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés non financiers, classés comme détenus à des fins de transaction, constatés en 2007 au bénéfice net, avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, se résument comme suit :

	2007	
	Désignés comme étant détenus à des fins de transaction	Devant être classés comme étant détenus à des fins de transaction
Équivalents de trésorerie et placements à court terme	76 \$	
Contrat à terme d'électricité		2 \$
Swaps de taux d'intérêt		5
Swaps de devises		(79)
Ajustement de la juste valeur des contrats à terme sur marchandises		(19)
Contrat de vente à terme de capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw		(183)
Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres afférents à la rémunération à base d'actions		112
Actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. ¹⁾	44	
Perte (gain) à la juste valeur	120 \$	(162) \$

1) L'incidence de cet ajustement de la juste valeur sur le bénéfice d'exploitation est compensée pour l'essentiel par la nouvelle évaluation des débetures dont il est question antérieurement.

Juste valeur des autres instruments financiers

La juste valeur des débiteurs, de la dette bancaire, des effets de commerce, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires à court terme se rapproche de leur valeur comptable, étant donné leur échéance à court terme. Se reporter à la note 18 pour les valeurs comptables et justes valeurs de la dette à long terme.

L'investissement de capitaux propres dans les franchises de Loblaw est évalué au coût parce qu'il n'existe aucun cours du marché actif et que cet investissement est classé comme étant disponible à la vente.

Risque de change

À la fin de l'exercice, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société représentaient des montants de 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2006) et de 603 \$ (610 \$ en 2006), en majorité libellés en dollars américains, détenus ou administrés par Glenhuron.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de Loblaw sont exposés à des risques de fluctuations des taux de change. Afin de gérer ces risques, Loblaw désigne une partie de ses swaps de devise comme couverture de flux de trésorerie contre les fluctuations des taux de change d'une partie des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains. Le reste des swaps de devises sans désignation couvrent efficacement le reliquat de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme libellés en dollars américains des fluctuations des taux de change.

En 2007, la perte de change non réalisée de 79 \$, avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, ayant trait aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme, classés comme disponibles à la vente, est constatée au cumul des autres éléments du résultat étendu et est compensé en partie par le gain de change non réalisé de 72 \$, avant les impôts sur le bénéfice et la participation sans contrôle, ayant trait aux swaps de devises désignés également reporté au cumul des autres éléments du résultat étendu. La perte de change non réalisée de 76 \$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme désignés comme détenus à des fins de transaction est partiellement compensée au titre du bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé de 79 \$ ayant trait aux swaps de devises qui ne sont pas désignés comme couverture de flux de trésorerie. En 2007, Loblaw a réalisé un gain de change de 46 \$ à l'égard des swaps de devises venus à échéance ou résiliés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la société sont libellés en dollars canadiens. Toutefois, une part importante des activités commerciales de Weston a lieu aux États-Unis par l'entremise de ses investissements nets dans des établissements étrangers autonomes, et surtout, aux États-Unis (l'« investissement net aux États-Unis »). L'investissement net aux États-Unis est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur en date de chaque bilan. Par conséquent, la société peut réaliser des gains ou subir des pertes sur change qui sont inscrits aux autres éléments du résultat étendu tandis que la contrepartie en dollars canadiens des actifs et passifs connexes est comprise dans l'investissement net aux États-Unis. En 2007, le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain avec comme conséquence une diminution de l'investissement net aux États-Unis de la société et un accroissement correspondant de 508 \$ de la perte inscrite aux autres éléments du résultat étendu. En outre, les produits et les charges de ces établissements étrangers autonomes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyen pour l'exercice. Un dollar canadien en hausse par rapport au dollar américain aura une incidence négative d'un exercice à l'autre sur l'évolution du chiffre d'affaires, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net déclarés tandis qu'une dépréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine aura l'effet contraire.

Risque de crédit

La société est exposée à un risque de crédit résultant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières, ou qu'il y ait une concentration de transactions avec la même contrepartie ou encore une concentration d'obligations financières présentant des caractéristiques économiques semblables, qui pourraient être affectées de façon similaire en cas de changements d'ordre économique. L'exposition de la société au risque de crédit est liée aux instruments dérivés, aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme, aux montants à recevoir des clients et des fournisseurs de Weston Foods, aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* ainsi qu'aux débiteurs des magasins franchisés indépendants, des associés et des comptes indépendants.

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments dérivés financiers ou non financiers manque à ses engagements. La société a cherché à réduire les pertes et les risques éventuels en concluant des opérations sur instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité « A » à long terme accordée par une agence de notation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société applique des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes, qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des swaps de devises, des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres font l'objet d'un accord de compensation, et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux en capital des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme de capitaux propres.

Le risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. La société cherche à limiter ce risque par des politiques et des lignes directrices qui exigent que les émetteurs de titres de placement autorisés aient obtenu au moins la cote « A » à long terme d'une agence de notation reconnue, qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques et qui stipulent quels types d'instruments la société peut détenir.

Weston Foods procède régulièrement à des évaluations du crédit afin de déterminer quelle est la situation financière de ses nouveaux clients et fournisseurs et de ses clients et fournisseurs actuels à l'égard des sommes à recevoir de ces contreparties.

L'exposition au risque de crédit de Loblaw lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque *PC* et aux créances des magasins franchisés, des magasins associés et des comptes indépendants découle d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque lié aux créances sur cartes de crédit, la Banque *PC* utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement son portefeuille de cartes de crédit et examine les techniques et la technologie qui pourraient améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit. Loblaw surveille activement et régulièrement les créances des magasins franchisés, des magasins associés et des comptes indépendants, et perçoit les sommes dues sur une base régulière conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

25. ÉVENTUALITÉS, ENGAGEMENTS ET GARANTIES

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales fédérale, provinciales et étatiques relativement à l'impôt sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations et de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces questions ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés, exception faite des éléments mentionnés dans la rubrique Poursuites ci-après.

À la fin de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers à l'égard desquels la société s'est engagée, ont totalisé approximativement 114 \$ (161 \$ en 2006).

La société fournit des lettres de crédit de soutien utilisées à l'égard de certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et à des programmes d'avantages sociaux. Le passif éventuel brut total relativement à ces lettres de crédit de soutien s'élève à environ 398 \$ (440 \$ en 2006), dont une partie est constatée dans le bilan consolidé. D'autres lettres de crédit de soutien relatives au programme de financement pour les franchisés indépendants et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC de Loblaw ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail à la rubrique Garanties ci-après.

Garanties

La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent, conformément à la définition qu'en donne la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14, *Informations à fournir sur les garanties*.

Fiducie de financement indépendante

Certains franchisés indépendants de Loblaw peuvent obtenir du financement grâce à une structure comprenant des fiducies indépendantes qui ont été créées aux fins de l'octroi de prêts aux franchisés indépendants afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Une grande banque à charte canadienne assure la gestion de ces fiducies. La fiducie de financement indépendante finance ses activités par l'émission, à des bailleurs de fonds tiers, d'effets de commerce à court terme adossés à des créances. La fiducie de financement indépendante a une entente globale relativement aux liquidités avec une grande banque à charte canadienne dans l'éventualité où elle ne serait pas en mesure d'émettre des effets de commerce à court terme adossés à des créances. À la fin de l'exercice 2007, l'encours en capital des prêts aux franchisés s'élevait à 418 \$ (419 \$ en 2006), y compris 153 \$ (124 \$ en 2006) de prêts exigibles des EDDV consolidés par la société en 2007 (se reporter à la note 28). Loblaw a convenu d'accorder, d'après une formule, des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de crédit de soutien en faveur de la fiducie de financement indépendante et correspondant à environ 10 % du montant total du capital des prêts en cours, quel que soit le moment, qui était de 44 \$ (44 \$ en 2006) à la fin de l'exercice 2007 (se reporter à la note 28). Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'accorder du financement aux franchisés indépendants de Loblaw selon des modalités avantageuses. De plus, chaque franchisé indépendant fournit une garantie de ses obligations à la fiducie de financement indépendante au moyen d'une convention générale de garantie. Dans le cas où un franchisé indépendant ne respecterait pas les modalités de son prêt et où Loblaw n'aurait pas, dans un délai déterminé, pris le prêt en charge ou remédié au manquement, la fiducie de financement indépendante doit céder le prêt à Loblaw et prélever des sommes sur la lettre de crédit de soutien. Loblaw a accepté de rembourser à la banque émettrice tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien. En conséquence de la mise en œuvre du chapitre 3855 (se reporter à la note 2), un passif de 7 \$, lié à la juste valeur de cette lettre de crédit de soutien, a été constaté.

Ni la fiducie de financement indépendante ni Loblaw ne peuvent volontairement mettre fin à l'entente avant décembre 2009 et, après cette date, elles ne peuvent le faire que moyennant un préavis de six mois. La résiliation automatique de l'entente ne peut se produire que si des événements précis et prédéterminés ont lieu et ne sont pas corrigés à l'intérieur des délais prescrits, notamment une révision à la baisse de la cote de Loblaw sous la cote « A (bas) » pour le crédit à long terme ou d'un crédit à court terme sous la cote « R-1 (bas) » publiée par Dominion Bond Rating Service (« DBRS »). Le 7 février 2008, DBRS a revu à la baisse la cote du crédit à long terme de Loblaw de « A (bas) » à « BBB (élevée) » ainsi que la cote du crédit à court terme de Loblaw de « R-1 (bas) » à « R-2 (élevée) ». Après ces révisions à la baisse, Loblaw a été informée qu'une circonstance entraînant résiliation de la convention de fiducie de financement indépendante pour les franchisés de Loblaw était survenue en conséquence des baisses de cote de crédit. Aucun montant n'a été prélevé sur la lettre de crédit de soutien de 44 \$ fournie par la société à la fiducie de financement indépendante. Par conséquent, dans une telle éventualité, la dette à long terme de 126 \$ devrait être reclassée comme passif à court terme. Ce montant traduit la consolidation actuelle faite par Loblaw et qui est lié à certains franchisés qui sont des EDDV. Afin de résoudre cette difficulté, Loblaw tente actuellement d'obtenir un financement alternatif auprès d'un consortium bancaire sous forme d'une facilité de crédit engagé de 364 jours pour ses franchisés. Toute autre nouvelle structure de financement qui pourrait être mise en œuvre devra être examinée pour en mesurer l'incidence sur la consolidation des EEDV. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Lettre de crédit de soutien

Une importante banque à charte canadienne a produit une lettre de crédit de soutien pour une fiducie de financement indépendante relativement au programme de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. Loblaw a accepté de rembourser à la banque émettrice tout montant prélevé sur la lettre de crédit de soutien. Le passif éventuel brut total aux termes de cette entente, qui représente 9 % (9 % en 2006) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 89 \$ (68 \$ en 2006) (se reporter à la note 12).

Obligations découlant de contrats de location

Dans le cadre des cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de contrats de location dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecte pas ses obligations locatives.

Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalisait 79 \$ (111 \$ en 2006).

Dispositions d'indemnisation

De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition, et des contrats de location, ainsi que dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des tiers. Ces dispositions d'indemnisation peuvent avoir trait à des violations de déclaration et des garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. La société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important aux termes de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites

En 2007, Weston et Loblaw étaient deux des 17 défendeurs à recevoir signification d'une poursuite intentée par certains bénéficiaires d'un régime de retraite interentreprises, auquel participent les salariés de Loblaw et ceux de ses franchisés indépendants, déposée auprès de la Cour supérieure de l'Ontario. Dans leur réclamation contre leur employeur respectif et les fiduciaires du régime de retraite interentreprises, les demandeurs allèguent que les actifs du régime en question ont été mal gérés et réclament, entre autres, des dommages-intérêts de 1 milliard de dollars. L'action est présentée sous forme de recours collectif au nom de tous les bénéficiaires du régime de retraite interentreprises. Le conseiller juridique des demandeurs a récemment avisé la société qu'il avait reçu instructions de ses clients de mettre fin à la poursuite contre les employeurs, y compris la société. La poursuite visant les fiduciaires est maintenue et l'un des fiduciaires, un dirigeant de Loblaw, pourrait avoir droit à un dédommagement de Loblaw.

Le 7 mars 2007, aux termes d'une opération de regroupement de Domtar et de la division de papiers fins de Weyerhaeuser Inc., les actions ordinaires de Domtar ont été échangées contre un nombre équivalent d'actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. ou d'actions ordinaires de la nouvelle Domtar. La société a choisi les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) inc. en échange de ses actions ordinaires de Domtar. Pour plus de renseignements sur les actions échangeables, se reporter à la note 18.

La convention d'achat d'actions régissant la vente, en juin 1998, par Weston de E.B. Eddy Paper, inc. à Domtar (la « convention d'achat d'actions ») comporte une clause d'ajustement du prix d'achat. La convention d'achat d'actions prévoit, sous réserve de certaines exceptions, l'application de la clause d'ajustement du prix d'achat si une personne acquiert ultérieurement plus de 50 % des actions à droit de vote en circulation de Domtar. Weston est d'avis qu'un ajustement du prix d'achat d'un montant de 110 \$ doit être payé et elle a demandé un paiement de cette nature à Domtar. De son côté, Domtar soutient que l'ajustement du prix d'achat ne s'applique pas en raison d'une exception prévue dans la convention d'achat d'actions. Weston a intenté une poursuite de 110 \$ contre Domtar. Les parties ont échangé des actes de procédures.

Outre les réclamations susmentionnées, la société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces poursuites demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

26. ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES (« EDDV »)

Conformément à la NOC-15, Loblaw consolide toutes les entités à détenteurs de droits variables dont elle est la principale bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. Loblaw a désigné les entités suivantes comme EDDV :

Franchisés indépendants

Loblaw conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé indépendant est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de Loblaw et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par Loblaw et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par Loblaw. De façon générale, les franchisés indépendants louent le terrain et le bâtiment auprès de Loblaw et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des agencements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, Loblaw peut également louer du matériel aux franchisés indépendants. Les franchisés indépendants peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à Loblaw. Cette dernière surveille la situation financière de ses franchisés indépendants et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

À la fin de l'exercice 2007, 137 (123 en 2006) des magasins franchisés indépendants de Loblaw réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accord d'entreposage et de distribution

Loblaw a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis une installation spécialisée. La société ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, Loblaw a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas significative.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Fiducie indépendante

Loblaw a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie d'une lettre de crédit de soutien, dans une fiducie indépendante à laquelle elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ses créances sur cartes de crédit à la fiducie indépendante en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que cette fiducie indépendante ait été désignée comme étant une EDDV, il a été déterminé que Loblaw n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de la consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans cette fiducie indépendante est présenté aux notes 12 et 25.

En 2006, la Banque PC a restructuré son programme de titrisation de cartes de crédit. Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante constituée antérieurement, a émis pour 500 \$ de billets de premier rang et de billets subordonnés à 5 ans échéant en 2011, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,5 % pour financer l'achat de créances sur cartes de crédit, titrisées antérieurement par la Banque PC par l'entremise d'une fiducie indépendante. Les billets subordonnés constituent un soutien en matière de crédit à l'égard des billets qui sont de rang supérieur. La Banque PC continuera de fournir des services de gestion des créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle mais ne touchera pas d'honoraires de gestion et elle possède des droits conservés sur les créances titrisées correspondant à des droits sur les flux de trésorerie futurs une fois que les obligations envers les investisseurs auront été remplies. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers d'Eagle ne sont pas consolidés avec ceux de la société. La restructuration du portefeuille s'est traduite par une perte symbolique.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington Investments, Limited (« Wittington »), et ses sociétés affiliées, sont des apparentés. La société, dans le cours normal de ses activités, effectue des opérations de routine avec ces apparentés, y compris la location de locaux à bureaux, au prix du marché, auprès de Wittington. Les paiements de location versés à Wittington se sont élevés à environ 3 \$ (6 \$ en 2006). En 2006, Loblaw a acquis auprès de Wittington une propriété qui sera aménagée éventuellement pour une contrepartie de 8 \$, qui a été payée d'avance aux termes d'un ancien bail foncier conclu entre les parties. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce.

De temps à autre, la société et Wittington peuvent faire des choix permis ou requis en vertu de la législation fiscale applicable en ce qui concerne les sociétés affiliées et, par conséquent, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et toutes les ententes qui les concernent n'ont pas d'incidence majeure sur la société.

28. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 7 février 2008, DBRS et Standard & Poor's (« S&P ») ont revu à la baisse les cotes des billets à moyen terme, d'autres billets et débetures, et des effets de commerce de la société. DBRS a revu à la baisse la cote du crédit à long terme de la société de « A (bas) » à « BBB (haut) » ainsi que la cote du crédit à court terme de Loblaw de « R-1 (bas) » à « R-2 (haut) ». De plus, S&P a revu à la baisse la cote des effets de commerce de Loblaw de « A-1 (bas) » à « A-2 ». En conséquence de la revue à la baisse de la cote de son crédit à court terme par DBRS, Loblaw a un accès limité aux effets de commerce. Loblaw a entrepris des pourparlers, qui n'ont pas encore aboutis, avec un consortium bancaire afin de se procurer du financement à court terme en vue de remplacer sa facilité de crédit engagé de 500 \$ renouvelable à 364 jours, décrite dans la note 17, par une nouvelle facilité de crédit engagé d'une durée plus longue et d'un montant plus élevé.

Après ces révisions à la baisse, Loblaw a été informée qu'une circonstance entraînant résiliation de la convention de fiducie de financement indépendante pour ses franchisés de la société était survenue en conséquence des baisses de cotes de crédit. Aucun montant n'a été prélevé sur la lettre de crédit de soutien de 44 \$ fournie par Loblaw à la fiducie de financement indépendante. Par conséquent, dans une telle éventualité, la dette à long terme de 126 \$ devrait être reclassée comme passif à court terme. Ce montant traduit la consolidation actuelle faite par Loblaw et qui est lié à certains franchisés qui sont des EDDV. À la fin de l'exercice 2007, l'encours en capital des prêts aux franchisés s'élevait à 418 \$ (419 \$ en 2006), y compris 153 \$ (124 \$ en 2006) de prêts exigibles des EDDV consolidés par Loblaw en 2007. Afin de résoudre cette difficulté, Loblaw actuellement d'obtenir un financement alternatif auprès d'un consortium bancaire sous forme de facilité de crédit engagé de 364 jours pour ses franchisés. Toute autre nouvelle structure de financement qui pourrait être mise en œuvre devra être examinée pour en mesurer l'incidence sur la consolidation des EDDV.

Le 12 février 2008, DBRS a revu à la baisse la cote du crédit à long terme de la société de « BBB (haut) » à « BBB », celle du crédit à court terme de « R-1 (bas) » à « R-2 (haut) », celle des débetures de « BBB » à « BBB (bas) » et celle des actions privilégiées de « Pfd-3 (haut) » à « Pfd-3 », toutes avec perspective « stable ». En conséquence de la revue à la baisse de la cote de ses effets de commerce par DBRS, Weston a un accès limité aux effets de commerce. Weston a entrepris des pourparlers, qui n'ont pas encore abouti, avec un consortium bancaire afin de se procurer du financement à court terme en vue de remplacer sa facilité de crédit engagé de 300 \$, décrite à la note 17, par une nouvelle facilité de crédit engagé d'une durée plus longue et d'un montant plus élevé.

29. INFORMATION SECTORIELLE

La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et Loblaw. Le secteur d'exploitation Weston Foods se concentre principalement sur les secteurs des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur Loblaw, qui est exploité par Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales, se consacre à la mise en marché de produits alimentaires, surtout de la marchandise générale et des produits et services de pharmacie.

Les conventions comptables adoptées pour ces secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. La société évalue le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun de ces secteurs d'exploitation isolable ne dépend d'un seul client externe.

	2007	2006
Chiffre d'affaires		
Weston Foods	4 296 \$	4 350 \$
Loblaw	29 384	28 640
Intersectoriel	(865)	(823)
Chiffres consolidés	32 815 \$	32 167 \$
Bénéfice d'exploitation ¹⁾		
Weston Foods	366 \$	256 \$
Loblaw	728	281
Chiffres consolidés	1 094 \$	537 \$
Amortissement		
Weston Foods	116 \$	115 \$
Loblaw	588	590
Chiffres consolidés	704 \$	705 \$
Total de l'actif		
Weston Foods ²⁾	4 574 \$	4 969 \$
Loblaw	13 814	13 626
Chiffres consolidés	18 388 \$	18 595 \$
Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition		
Weston Foods	109 \$	184 \$
Loblaw	621	944
Chiffres consolidés	730 \$	1 128 \$

- 1) L'exercice 2007 comprend des charges de restructuration et autres charges de 227 \$ (90 \$ en 2006) qui comprennent une charge de 5 \$ (46 \$ en 2006) constatée par Weston Foods et de 222 \$ (44 \$ en 2006) constatée par Loblaw (se reporter à la note 4). En outre, l'exercice 2006 comprend une charge de 800 \$ au titre de la dépréciation des écarts d'acquisition de Loblaw.
- 2) Comprend le placement de 157 \$ (215 \$ en 2006) dans des actions ordinaires de Papier Domtar (Canada) inc., placement qui est efficacement couvert par suite de l'émission par Weston des débiteures échangeables à 3 % (se reporter à la note 18).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2007	2006
Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)		
Canada	30 028 \$	29 269 \$
États-Unis	2 787	2 898
Chiffres consolidés	32 815 \$	32 167 \$
Immobilisations et écarts d'acquisition		
Canada	9 243 \$	9 339 \$
États-Unis	1 550	1 935
Chiffres consolidés	10 793 \$	11 274 \$